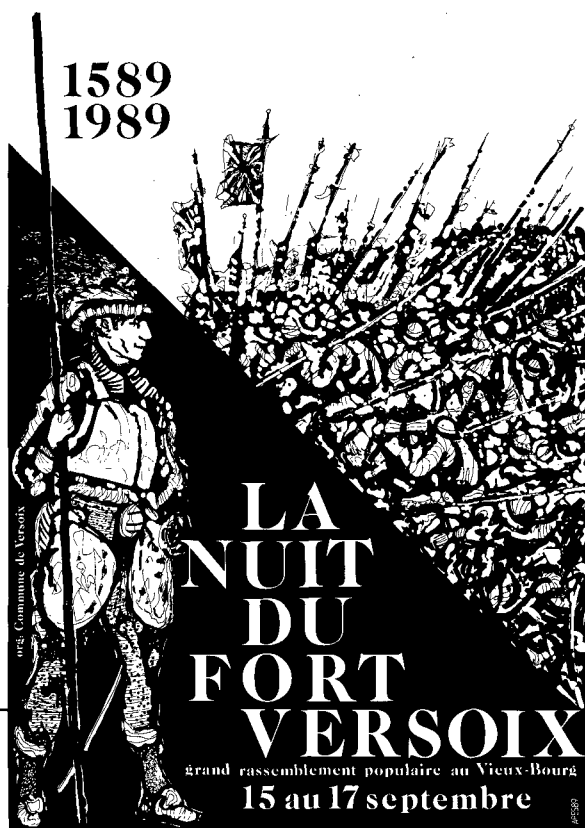


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1989

pour la période du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1990
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif



Couverture:
Affiche de la commémoration du 400^e anniversaire de la prise du Fort de Versoix.
Création Alain Rességuier.

COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1989

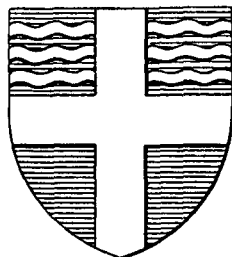
pour la période du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1990

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 12 avril 1987

Entré au Conseil en:

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
Martinoli Joseph	1985
May Samuel	1963 et 1975
M ^{me} Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M. Bandler Olivier	1988
M ^{me} Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Smulders Robert	1987

PARTI LIBÉRAL

M. Fritz Jacques	1987
M ^{me} Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Schneckenburger René	1979
Spichiger Rodolphe	1987

ENTENTE COMMUNALE

MM. Hamel Pierre-A.	1988
Jaeggle Michel	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

M ^{mes} Augsburg Maryse	1989
Bagnoud Isabelle (démission en octobre 1989)	1987
MM. Pannett Gregory	1989
Pouliquen Yves (démission en octobre 1989)	1989
Schmutz Pierre-Yves	1979 et 1985

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1989-1990

Président:	M. Pierre Meyll
Vice-présidente:	M ^{me} Micheline Pernet
Secrétaire:	M ^{me} Janine Schneckenburger

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Conti Daniel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Jaeggli Michel, May Samuel, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Hamel Pierre-André, Lacroix Raymond, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Spichiger Rodolphe, Zolliker Michel.

Commission des travaux: Jauslin Georges-H., CA délégué; Lacroix Raymond, président; Alessi Didier, Fritz Jacques, Hamel Pierre-André, Martinoli Joseph, Pannett Gregory, Piccot Jean-Pierre, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme: Ramseyer Gérard, CA délégué; May Samuel, président; Conti Daniel, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Schmutz Pierre-Yves.

Commission des sports: Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Bandler Olivier, Conti Daniel, Fritz Jacques, Meyll Pierre, Schmutz Pierre-Yves, Smulders Robert, Zolliker Michel.

Commission sociale: Jauslin Georges-H., CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Augsburg Maryse, Fritz Jacques, Jaeggli Michel, Martinoli Joseph, May Samuel, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission de l'environnement: Jauslin Georges-H., CA délégué; Courtois Michel, président; Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Meyll Pierre, Pannett Gregory, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Smulders Robert, Spichiger Rodolphe.

Commission culturelle: Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Jaeggli Michel, président; Bandler Olivier, Courtois Michel, Genequand Sylvie, Martinoli Joseph, Pannett Gregory, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

Commission de gestion du Fonds Livada: Salamin Pierre-Marie, président; Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Schmutz Pierre-Yves.

COMMISSIONS SPÉCIALES

Commission de réclamation de la taxe professionnelle: Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Ricci Alain (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice (nommé par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président: May Samuel; membres: Meyll Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Salamin Pierre-Marie, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR

Membres nommés par le Conseil municipal: M. Cl. Graber, M. J.-P. Widmer, M^{me} M. Pernet, M^{me} M. Le Sann, M. P.-A. Hamel.

Membres nommés par le Conseil administratif: M. J. Chalut, M. G. Perrot, M. G. Philippin, M. E. Bovier.

Le Conseiller administratif délégué: M. P.-M. Salamin.

Président du Conseil de Fondation: M. Cl. Ferrero.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 27 juin 1987

MM. Jauslin Georges-H., Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie

Répartition des fonctions administratives

M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements (plage/cours d'eau/cimetière) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Ecoles/Jeunesse - Domaine social - Environnement.

M. Gérard Ramseyer

Administration générale et personnel - Urbanisme, constructions et aménagements - Patrimoine - Transports publics/CFF - Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

M. Pierre-Marie Salamin

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances - Bâtiments communaux/Etablissement pour personnes âgées - Domaine culturel/Bibliothèque - Agriculture/Forêts - Service du feu/Protection civile - Police et circulation - Affaires militaires/Défense générale.

Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1989

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1990. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1989 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu neuf séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté quatre-vingt-cinq séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

3 avril 1989:

- assermentation d'un nouveau Conseiller municipal (M. Yves Pouliquen en remplacement de M. Cédric Herbez, démissionnaire);
- jurés des Tribunaux 1990;
- approbation des tableaux des mutations;
 - a) acquisition de la parcelle des « Conifères »;
 - b) cession d'une parcelle de terrain à la Fondation Bon-Séjour;
- crédit de construction pour l'agrandissement du Centre Voirie;
- crédit de construction pour un pavillon provisoire de deux classes;
- projet de parking souterrain du Vieux-Bourg, information préalable et remise de documentation;
- désignation d'une fiduciaire pour le contrôle des comptes de la Fondation Bon-Séjour;
- résolution Creys-Malville;
- approbation de l'augmentation des hypothèques 1^{er}, 2^e et 3^e rang de la Fondation communale Versoix-Centre pour route de Suisse 93.

8 mai 1989:

- présentation des comptes et des crédits supplémentaires de l'exercice 1988;
- création d'une commission extra-parlementaire en vue de poursuivre l'étude d'un projet de crèche à Versoix;
- rapport de gestion de la Fondation de la commune de Versoix pour le Logement et l'Accueil des Personnes âgées pour l'exercice 1988;
- cession de terrain aux Moulins de Versoix.

29 mai 1989:

- crédits supplémentaires 1988;
- comptes financiers 1988;
- renouvellement du Bureau du Conseil municipal.

26 juin 1989:

- crédit extraordinaire de Fr. 900.000,- pour l'agrandissement du parking du Centre Sportif;
- crédit d'étude de Fr. 500.000,- pour l'agrandissement et la réfection du groupe scolaire Adrien-Lachenal;
- crédit extraordinaire de Fr. 75.000,- pour la création d'un trottoir au quai de Versoix.

9 octobre 1989:

- crédit extraordinaire de Fr. 385.000,- pour procéder aux travaux de réfection du chemin des Colombières;
- crédit complémentaire de Fr. 205.000,- pour procéder à la création d'une nouvelle chaufferie à gaz dans le bâtiment «Voirie 2000»;
- crédit extraordinaire de fr. 315.000,- pour poursuivre l'étude de 34 logements sociaux et de deux étages de locaux professionnels à Versoix-la-Ville;
- crédit complémentaire de Fr. 190.000,- pour procéder aux travaux de traitement uniforme du bâtiment «Voirie»;

6 novembre 1989:

- approbation du budget communal 1990;
- approbation des rubriques budgétaires indemnités aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux;
- crédit extraordinaire de Fr. 50.000,- pour réaliser un seuil de ralentissement au carrefour avenue Théodore-Vernes/avenue Marc-Peter.

4 décembre 1989:

- assermentation d'une Conseillère municipale;
- crédit de Fr. 250.000,- pour la première étape de l'assainissement des terres agricoles;
- augmentation du capital social de la Banque Hypothécaire de la République et Canton de Genève;
- projet de loi sur les rives du lac.

12 février 1990:

- mutations au sein du corps des officiers de la Compagnie des sapeurs-pompiers;
- approbation des comptes 1988 de la Fondation communale Versoix-Centre;
- «Voirie 2000»: crédit complémentaire de Fr. 45.000,- pour l'installation d'un système de traitement contre les hydrocarbures;
- «Voirie 2000»: crédit complémentaire de Fr. 52.000,- pour la transformation des locaux de la Compagnie des sapeurs-pompiers;
- crédit de Fr. 80.000,- pour la rénovation et l'équipement du pavillon de «La Fosse» (sous réserve);
- proposition de participation financière pour la décoration de la Maison de personnes âgées de Bon-Séjour;
- proposition de participation financière pour l'élaboration d'un film de fiction de M. Yves Pouliquen;

- nomination d'un délégué du Conseil municipal au Comité d'«Ecole et Quartier», en remplacement de M. Yves Pouliquen;
- motion interpartis concernant les locaux du Bureau d'Informations Sociales (B.I.S).

5 mars 1990:

- crédit extraordinaire de Fr. 3.700.000,- pour l'exécution de la deuxième étape du Centre sportif et de délasserement;
- crédit de Fr. 8.000,- pour une participation à l'achat d'un bateau de traction pour la section ski nautique du Club Nautique de Versoix;
- jardins familiaux: décision et crédit extraordinaire;
- jurés auprès des Tribunaux pour 1991.

POLITIQUE RÉGIONALE

«**Vivoter côte à côte ou prospérer ensemble**», c'était le thème d'une première table ronde publique organisée à Versoix le 2 mars 1988.

Comme suite à ce premier contact franco-suisse a été organisée le 30 novembre 1989 à Ferney-Voltaire une **rencontre entre élus gessiens et élus des communes de la rive droite genevoise**. Organisée conjointement par la Jeune Chambre économique de Ferney-Voltaire et du Pays de Gex, le Rotary Club Gex-Divonne, la commune de Versonnex et la commune de Versoix, cette séance de travail a connu un vif succès. Elle a réuni une quarantaine d'élus français et suisses, elle a permis d'ébaucher quelques structures nouvelles. C'est ainsi que dorénavant, les élus français siègent comme observateurs aux séances du Groupement des communes de la rive droite du lac, la réciprocité étant accordée aux élus genevois. Autre retombée: les 1^{er}, 2 et 21 mars 1990 a été accueilli à Versoix M. Jean-Claude Pruvost, Maire de la commune de Divonne. L'échange d'informations relatives à la vie de nos deux communes est le premier résultat concret et immédiat des contacts pris.

Enfin est en cours de mise sur pied une nouvelle table ronde publique à Versonnex, prévue en mai prochain.

Le 11 octobre 1989 a été lancée l'idée d'une journée «Eau-Terre-Ciel». Il s'agit d'offrir aux visiteurs l'occasion de visiter en une seule journée et à vélo l'Institut Forel, puis le secteur de Mariamont et enfin l'Observatoire de Sauverny. La concrétisation de cette idée est attendue l'an prochain.

Administration générale et personnel – Urbanisme, constructions et aménagements – Patrimoine – Transports publics/CFF – Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs.

Conseiller administratif délégué: M. Gérard Ramseyer

Administration communale et personnel

L'administration communale n'a enregistré qu'une seule mutation au niveau du personnel.

Arrivée: 4.12.89 M. Christian Jaquenoud, au sein de l'équipe des jardiniers.

Départ: 31. 7.89 M. Marc Fromaigeat, jardinier.

Sur le plan général de l'administration communale, mentionnons l'introduction de l'horaire hebdomadaire de 40 heures et de la cinquième semaine de vacances. Ces améliorations mettent la commune de Versoix au même niveau d'avantages sociaux que la quasi-totalité des autres communes genevoises.

Le développement du volume d'action de la Mairie implique l'adaptation continue de son organisation. M^{me} Böhm est dorénavant chargée du Service du personnel, de la Taxe professionnelle communale et du Service informatique. Le développement impressionnant de Versoix-Spectacles a conduit à une redistribution des rôles entre M. Vuadens et M^{me} Bernath. Au Service technique de l'urbanisme et des travaux manque encore un collaborateur, dont l'engagement cependant reste provisoirement en discussion, possibilités financières obligent.

Pour la première fois a été organisé, les 6 et 7 janvier 1990, à Leysin, un séminaire réunissant l'Autorité politique (le Conseil administratif) et l'Autorité administrative (le Secrétaire général et les deux Secrétaires généraux adjoints). Ce séminaire a permis un large échange de vues que le rythme de travail des séances du mercredi ne permet que rarement, il a également conduit à l'établissement d'un tableau de marche pour le court terme, ainsi qu'un schéma directeur pour le moyen et le long termes. Cette expérience devra être reconduite, elle est indispensable pour la cohésion des Autorités.

Urbanisme, constructions et aménagements

Le dossier de **Versoix-la-Ville** évolue de manière satisfaisante. Le plan initial des immeubles du **Mail Voltaire** a subi d'importantes modifications suite à l'opposition, à mi-mai, d'un propriétaire voisin. Elles ont cependant abouti à une bonne solution d'ensemble. La création des **pénétrantes** du quartier de Versoix-la-Ville bute sur nombre de problèmes, s'agissant d'obtenir l'accord de propriétaires privés. Rappelons que ce quartier sera desservi par quatre pénétrantes en cul-de-sac pour lui conserver sur le plan de la circulation une qualité de vie aussi préservée que possible.

Le crédit d'étude de **Fr. 315.000,-** pour les quatre immeubles du Mail Voltaire a été présenté au Conseil municipal le 9 octobre 1989 et approuvé. L'autorisation de construire est attendue pour le printemps 1990. Se pose la question de savoir avec quelle structure la commune de Versoix entend réaliser ces immeubles: par ses propres moyens, avec la collaboration d'un pilote mandaté ou via la Fondation communale? Une décision à ce sujet sera prise dans le courant de l'été 1990. Rappelons qu'il s'agit d'un programme portant sur une trentaine d'appartements et deux étages d'ateliers.

En septembre a été faite aux différents co-proprétaires de l'**avenue Choiseul** l'offre de reprise de cette artère par la commune de Versoix, offre pour l'instant non encore suivie d'effets.

L'aménagement du **quartier de La Scie** n'a pas reçu l'impulsion décisive que nous souhaitions. L'essentiel des propriétés de ce secteur sont en mains de l'Etat ou en mains privées. Il nous incombait cependant de trouver un moteur dans l'étude d'aménagement de ce quartier. Sur préavis de la Commission d'urbanisme, un mandat de principe a été attribué à l'Entreprise C. Zschokke SA. La convention fixant les limites de ce mandat n'a cependant pas encore été ratifiée, la notion financière n'étant pas absente de nos préoccupations. Les données à ce sujet ne nous sont connues que depuis le 6 février 1990, la discussion a été reprise.

L'étude d'aménagement du **Hameau de Richellen** est terminée. Le rapport d'inventaire date du 25 novembre 1987, l'étude des variantes de développement du 25 mai 1988, l'étude complémentaire du DTP du 17 octobre 1988 et le rapport final vient d'être présenté au Conseil administratif avant rédaction finale. Il appert d'ores et déjà que nous n'avons guère progressé, l'Etat de Genève souhaitant assainir ce quartier sans vouloir semble-t-il donner à ses plans d'urbanisme le reflet de la situation existant concrètement sur le terrain. Il découle de cette ambiguïté nombre de conflits entre propriétaires et Etat de Genève. Le seul acquit de cette étude est en définitive des documents d'urbanisme complets et indiscutables pour le jour où l'Etat de Genève tranchera sur le statut de cette zone. On notera néanmoins avec satisfaction l'identité de vue qui règne d'ores et déjà entre la commune de Versoix et le DIAR, secteur de l'agriculture et des forêts, dans ce dossier.

Le dossier «**Dessous-St-Loup**» est en suspens. Il comprend le projet initial d'un architecte versoisien remontant à février 1988. Le projet ébauché par la Fondation communale et Conrad Zschokke SA a fait l'objet d'une visite sur le terrain à Thônex et à Plan-les Ouates, mais sans décision consécutive. L'Association du Coin de Terre a provisoirement renoncé à présenter un projet. Le Conseil administratif n'a donc pas hésité à évoquer la possibilité d'une vente de ce terrain. La commune de Versoix étant propriétaire, il lui incombe dès lors d'agir, la phase de concertation pouvant être considérée comme close.

L'étude du **périmètre de Port-Choiseul** a été remise pour préavis au DTP. Elle a reçu un accueil favorable. Le passage à la phase suivante se heurte à l'opposition d'un propriétaire voisin. S'agissant d'un quartier de villas, prestigieuses pour certaines, un plan d'urbanisme n'a de sens qu'à moyen voire long terme. D'où la difficulté de convaincre les propriétaires.

Le dossier de la **route d'évitement du Bourg de Versoix (REB)** continue de végéter. Une négociation globale entre la Confédération suisse et l'Etat de Genève visant au reclassement en route nationale de la route de Suisse étant programmée en début d'année 1990, l'Etat de Genève a été une nouvelle fois sollicité de nous informer du suivi. Dans la perspective de l'ouverture de la ligne V des TPG, un projet d'aménagement en **giratoire** du carrefour route de Suisse/route des Fayards est à un stade d'étude avancé au DTP. Simultanément, nous avons lancé l'idée de la création d'un nouveau pont, baptisé préalablement «**Pont des Beiles-Iles**» en prolongement du chemin de l'Ancien-Péage par-dessus la Versoix. Indispensable à l'existence future du quartier de La Scie, cet ouvrage d'art cependant serait considéré comme communal par l'Etat de Genève, point de vue qu'évidemment la commune de Versoix ne partage pas.

La **CETREB** a poursuivi son action. C'est ainsi qu'après avoir été consultée tant pour l'aménagement du **Parking du Bourg** que pour l'aménagement du quartier de **La Scie**, elle a pu déposer dès le 26 janvier 1990 sous forme d'un pré-dossier

de demande de renseignements le plan d'aménagement de la place de la Gare et du **parking Rail-Route** de 150 places prévues sous l'esplanade de la gare. Nous attendons la réponse des services du DTP à ce sujet. L'aménagement du quartier de **l'église catholique** par contre n'a pas subi d'évolution marquante, les promoteurs privés n'ayant pas repris d'initiative dans ce domaine.

Le dossier de la **rénovation du Vieux-Bourg** a subi une impulsion déterminante. Le Conseil administratif a souhaité dans la foulée d'un projet privé réaliser un immeuble communal sur l'ensemble des parcelles dont elle est propriétaire avec la Fondation communale. Dans le cadre de cette étude s'est posée la question de la réalisation d'un parking souterrain sous nombre de parcelles dont plusieurs parcelles privées. La grande majorité des propriétaires étaient favorables à cette idée, deux oppositions cependant ont réduit provisoirement à néant ce dossier. En conséquence de cette attitude, chaque propriétaire voulant bâtir aura dorénavant l'obligation de réaliser en sous-sol les places de parking dont il aura besoin. Il est évident qu'une solution communautaire aurait eu à cet égard nombre d'avantages. Toujours dans le même contexte, le Conseil administratif tient à une identité de vue et de doctrine architecturale, but qui sera atteint par un mandat global au même architecte. Le conflit avec un propriétaire privé portant sur l'achat – non réalisé – d'une parcelle communale est resté au point mort, le projet d'immeuble communal visant cependant à respecter intégralement les intérêts de ce propriétaire. Enfin, dans la foulée de ce projet immobilier, a été lancée une étude générale visant à étudier les possibilités d'implantation de **parkings** dans le secteur du Vieux-Bourg. Le résultat de cette étude très superficielle de faisabilité est attendu pour l'été prochain.

Le dossier des **pistes cyclables** évolue régulièrement, au gré des possibilités urbanistiques offertes. La liaison entre l'ouvrage d'art de la route de Sauvigny et le chemin de Pont-Céard via un nouvel ouvrage d'art sous le chemin Argand redevient possible en raison du développement de deux dossiers: l'acquisition par la commune à titre gratuit du terrain qui lui faisait défaut entre Bon-Séjour et le chemin Argand d'une part, la réalisation d'un nouveau groupe scolaire entre le chemin Argand et le chemin de Pont-Céard d'autre part. Présente au Salon des pistes cyclables 1989, la commune de Versoix a néanmoins pu enregistrer un développement concret: la liaison cycles-piétons depuis la route de Sauvigny jusqu'aux Hauts de Mies, Commugny et Founex. La réalisation de la piste cyclable le long des deux artères cantonales de la route de Sauvigny et de la route de l'Etraz permet en effet dès le Centre Sportif de Versoix de gagner Mies par les bois sur une nouvelle artère uniquement réservée aux piétons et aux cyclistes.

Le **règlement d'utilisation du domaine public**, désiré depuis longtemps par l'Autorité communale, a abouti à une issue concrète suite à la rédaction par l'Association des communes genevoises d'un document de synthèse visant à l'application d'un règlement émanant du Conseil d'Etat, datant du 21 décembre 1988 et ayant fait l'objet d'un arrêté de cette même instance le 16 août 1989. Dès janvier 1990 sont soumis à des taxes communales les particuliers qui emploient le territoire communal public, que ce soit pour des chantiers, des fouilles, des terrasses d'établissements privés ou encore des emplacements de marché. Reste évidemment posé le problème du contrôle, faute de police municipale. C'est donc pour l'instant le Service technique d'urbanisme et des travaux qui se charge de cette taxation sur le plan technique.

L'achat de la **Campagne Mussard**, à l'angle de la route de Sauvigny et du chemin de Pont-Céard, est en suspens. Proposé à la commune en mai 1989, le dossier bute sur une difficulté certaine à interpréter quel est le statut réel de cette parcelle, frappée de la notion d'utilité publique. La négociation est en cours tant avec les propriétaires qu'avec l'Etat de Genève.

L'étude de la **Maison Bonnet** en est resté au niveau du relevé des lieux en raison des changements d'affectation successifs envisagés pour cette construction (maison d'habitation, restaurant, crèche ?).

Le dossier de **Port Mairie** est terminé à l'exception de sa porte automatique côté lac. Une contestation étant née à son sujet avec la Société de Sauvetage, c'est cette dernière qui a pris la responsabilité de l'installation. La livraison du nouveau bateau d'intervention rapide est attendue pour fin avril prochain.

Dans le domaine de l'examen des demandes d'**autorizations de construire** ont été examinés pendant l'année sous référence 99 dossiers d'autorisations de construire, 83 ont été suivis d'un préavis favorable dans les délais légaux, 23 ont fait l'objet d'une demande de renseignements complémentaires et seuls 16 dossiers ont été suivis d'un préavis négatif pour plusieurs raisons dont la principale réside dans le non-respect de dispositions légales.

Le projet privé «**Fleur d'Eau**» a poursuivi sa mutation. Le programme de villas est en cours d'achèvement. Le projet des immeubles de bureaux par contre est toujours au stade des demandes d'autorisation de construire, retards imputables aux implications des Arrêtés fédéraux urgents dans le domaine immobilier. Les propriétaires de Fleur d'Eau se sont d'autre part déclarés prêts à accueillir sur leur terrain le terminus de la ligne V des TPG. L'entrée en jouissance de la zone verte en bord de lac pour la commune de Versoix ne deviendra effective qu'au moment où auront été signés les actes tant par les propriétaires de Fleur d'Eau, l'Etat de Genève que la commune de Versoix et quand l'autorisation définitive de construire les immeubles de bureaux aura été délivrée. Il ne faut donc pas attendre d'issue concrète avant l'été 1991. Des vandales ayant endommagé en début d'année 1990 le Club House de Fleur d'Eau, des mesures de protection ont dans l'intervalle été prises.

Nous suivons avec attention le développement du dossier de **La Pelotière** à Malagny. En juillet 1989 a été présentée à la presse l'étude d'urbanisme conduite conjointement par les communes de Genthod et Versoix. Cette étude a été présentée au Département des travaux publics le 27 septembre 1989. Nous constatons avec plaisir l'identité de vue des deux communes intéressées. Il faut par contre regretter l'entêtement des promoteurs à ne pas vouloir respecter le préavis communal, restrictif tant sur le gabarit que sur le taux d'occupation, nonobstant la volonté d'une architecture convenable eu égard au site, à l'environnement boisé et à la proximité de maisons de maîtres anciennes et prestigieuses. Ce dossier pour l'instant est dans l'impasse. La commune de Versoix reste peu désireuse de devoir urbaniser la zone comprise entre la Versoix et la frontière avec la commune de Genthod, ceci en raison du manque d'infrastructure existante.

Le dossier des **Rives du lac** avait défrayé la chronique dans les années 1970. Il a connu un regain d'actualité par la présentation en mai 1989 d'un avant-projet de loi visant à leur protection. Désirant examiner cet avant-projet de loi au sein du Groupement des communes de la rive droite du lac, nous avons sollicité un délai du DTP, délai qui nous a été refusé s'agissant d'une préconsultation. Le Groupement des communes de la rive droite du lac a alors réagi en confiant l'examen de ces documents officiels d'une part à un architecte urbaniste et d'autre part à un juriste. Le point de vue des communes de la rive droite du lac a été communiqué au DTP le 4 octobre 1989, il était partiellement négatif, compte tenu du fait que plus de 150 propriétaires manifestaient leur mécontentement ainsi que divers organismes de caractère écologique. Appelé à se prononcer le 4 décembre 1989, le Conseil municipal a rendu un préavis négatif sous réserve. Dans la foulée, les propriétaires versoisiens concernés ont été entendus par le Conseil administratif le 16 janvier 1990 de manière à établir un front commun dans une affaire de cette importance. Ce dossier se traite depuis au niveau cantonal, il n'a pas suivi d'évolution marquante.

Dans un arrêt du 5 juillet 1989, le Tribunal fédéral a débouté l'opposant à la réalisation du **parking du Bourg**. Ce dossier néanmoins éprouve énormément de difficultés à avancer de manière soutenue:

- Choix des solutions techniques au problème routier posé au bas de la rampe de la Gare? Nous avons dû à ce sujet requérir l'avis de la CETREB le 25 avril 1989 et son avis a déterminé une nouvelle étude de ce point essentiel du projet.
- Issue architecturale donnée aux immeubles du bas de la rampe de la Gare?
- Solution du problème des ancrages?
- Quel magasin occupera la grande surface sise au-dessus du parking?

La demande d'autorisation de construire néanmoins a été déposée en mars 1990 avec l'aval de l'Autorité communale, elle aussi intéressée au premier chef à ce que ce parking voie le jour.

A Versoix-la-Ville, l'immeuble de **La Printanière** est sorti de terre.

La réalisation immobilière des **Conifères** terminée, une centaine d'appartements ont été mis à la disposition des locataires. La quasi-totalité des demandes émanant des Versoisiens a pu être satisfaite. C'est l'occasion ici de remercier les propriétaires de leur compréhension.

Provisoirement abandonné, le projet d'aménagement du quartier du **Val-de-Travers** a refait surface début 1990 sous l'impulsion d'un nouveau groupe de promoteurs. C'est une affaire en cours de développement.

Le dossier de l'emplacement des **Gens du Voyage** au Molard continue régulièrement à secouer l'opinion. Constitués en association, les Gens du Voyage ont chargé une étude d'avocat de la défense de leurs intérêts. La situation cependant paraît bloquée: l'Etat de Genève propose un déplacement du matériel des forains pour pouvoir densifier l'emplacement du Molard alors que les habitants de cet emplacement ainsi que la commune souhaitent que leur soit dévolu ailleurs sur territoire communal un emplacement plus salubre et d'un accès facilité. L'intérêt de la commune réside également dans le fait qu'il s'agit en réalité d'une zone artisanale et industrielle qui pourrait dès lors être aménagée pour le plus grand profit de la commune de Versoix. La clé du dilemme réside dans la faculté de l'Etat de Genève à déclasser une zone appropriée, ce à quoi il se refuse. Le débat dès lors rebondit sans cesse sans qu'aucune amélioration ne se dessine à l'horizon. En attendant, le Molard a été totalement inondé lors des crues catastrophiques de la mi-février, détail qui apparemment n'a passionné ni l'opinion publique ni les instances responsables au niveau du canton.

Patrimoine

Le **patrimoine** local s'est enrichi en juin 1989 d'un nouveau fleuron: une réplique neuve du Calvaire du chemin des Colombières, sur l'ancienne propriété Bordier. Façonnée par un artisan local, cette croix de bois perpétue le Calvaire édifié au début du siècle par M. Pierre Bordier, Maire de Versoix de 1920 à 1927. Mentionnons pour la petite histoire que cette croix est elle-même une réplique de celle qui marquait à l'époque le sommet du col du Klausen.

Nous suivons toujours avec beaucoup d'attention les destinées de l'**Institution d'Ecogia**. A la suite d'un accord passé avec l'Etat de Genève, le recours de cette institution contre le classement de la Chapelle d'Ecogia, contenant et contenu, a été retiré. Les administrateurs de cette institution ont d'autre part confirmé par écrit que le mobilier et les objets de culte dont d'aucuns avaient signalé la disparition font toujours partie des biens de l'institution.

Il existe un dernier vestige du **quartier des Belles-Iles** : il s'agit du portail à entourage de pierres qui marque l'entrée du jardin de l'Usine Favarger en bordure du bief de la Versoix. La commune de Versoix s'est engagée à prendre en charge la remise à neuf de cette pièce du patrimoine.

Nous avons poursuivi d'autre part le recueil des mémoires d'anciens habitants de notre commune. C'est ainsi qu'aux mémoires de M^{me} Jeanne Munding, institutrice, sont venus s'ajouter celles de M. Marcel Ramseyer, pâtissier et enfant du bourg, ainsi que les souvenirs particulièrement intéressants de M^{lle} D. Francioni, pensionnaire interne de l'Institution d'Ecogia au début du siècle. Ces différents témoignages, remis en forme adéquate, feront l'objet de l'édition ultérieurement d'un ouvrage approprié.

Transports publics / CFF

Le dossier des **Transports Publics Versoix** est passé des idées à la réalisation concrète. Par convention du 14 juillet 1989, leur gestion a été confiée à l'entreprise Executive City Line. Le contrat porte sur la période du 15 août 1989 au 30 juin 1990 pour un montant de Fr. 164.220,- dont à déduire les ventes de titres de transport. Sur le plan financier, le coût de l'opération sur douze mois sera d'environ Fr. 120.000,-, somme importante certes mais très largement inférieure au coût enregistré soit à Genève soit dans d'autres communes du canton. L'essentiel des dessertes porte sur la ligne la plus fréquentée, à savoir Montfleury-gare de Versoix. Les premiers bénéficiaires de ces transports publics sont les écoliers. Aux prestations initialement convenues a été ajoutée la desserte du restaurant scolaire à partir de Montfleury. En l'état, la statistique prouve une fréquentation de 150 à 180 usagers par jour, une fréquentation par contre très faible du système de bus-taxi à Fr. 10,- la course. Une opération publicitaire de relance a été organisée dès le printemps 1990. Le nombre de réactions enregistrées au sujet des TPVx prouve qu'ils sont réellement considérés comme un progrès important dans l'organisation de notre commune. Il est probable que nous devons poursuivre sur cette voie même après création de la ligne V des TPG. Le logo initial TPV a été abandonné sur intervention de la commune de Vernier... qui trouvait que ce sigle ressemblait furieusement au leur! Dès l'automne a donc été adopté le logo TPVx.

L'action du Groupe de travail «**Transports publics, routes et parkings**» du Groupement des communes de la rive droite du lac s'est poursuivie dans la perspective de la création de **ligne V des TPG** desservant la rive droite. C'est ainsi qu'a été établi le 31 janvier 1990 le tracé définitif de cette ligne et qu'ont été déterminées les appellations des diverses haltes prévues. Le style des différentes haltes étaient également à l'étude et ce même groupe de travail prépare l'inauguration de cette ligne prévue pour le 29 septembre 1990.

L'Etat de Genève a été à nouveau interpellé sur la question de la **troisième voie CFF** et la **boucle de rebroussement de Bellevue**. Ces deux sujets en sont toujours au stade des discussions entre l'Etat de Genève, les CFF et diverses commissions techniques mandatées. Nous persistons à souhaiter cependant une information aussi rapide et complète que possible et suivons avec attention le développement de ce dossier.

La concertation avec les **CFF** se poursuit. Une motion déposée au Conseil municipal le 8 mai 1989 visant à la limitation du bruit leur a été transmise pour information et suivi.

Deux **abonnements généraux CFF** au porteur ont été mis à disposition de la population dès le 5 décembre 1989. C'est une nouvelle manifestation de l'intérêt que nous portons aux CFF et à leurs prestations.

Dans le cadre de la **concertation Vaud-Genève**, dans le groupe de travail s'occupant des transports, M. G. Ramseyer, Conseiller administratif délégué, a cédé sa place à M. Mermoud, adjoint au Maire de Pregny-Chambésy, dès janvier 1990. Récemment élu au Grand Conseil genevois, M. Ramseyer ne pouvait plus assumer cette fonction supplémentaire.

Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs

Le **Centre Sportif de Versoix**, terminé en première étape, connaît un succès constant. Sur le plan financier ont été sollicitées les subventions émanant d'une part du Sport-Toto et d'autre part de l'Association suisse du sport. L'enquête du Sport-Toto étant terminée, une décision est imminente. Divers problèmes de ventilation et de maintenance en général sont en suspens, ils sont en cours d'être réglés. Ils font partie des maladies d'enfance inévitables pour un équipement de cette envergure. Pendant l'année sous référence ont été plantés les 45 chênes formant l'allée d'accès aux installations ainsi que la bordure du parking. La piscine est équipée d'une couverture permettant un gain appréciable de température de l'eau. Cette couverture est opérationnelle dès le début de la saison 1990-1991. Chargé de maintenance, M. P. Galley nous quittera le 30 avril 1990, il sera remplacé dès le 1^{er} mai 1990 par M. Schumacher, précédemment chargé des espaces verts sur ces mêmes installations. Dans l'attente d'une deuxième étape, une installation primordiale a vu le jour: un parking de 220 places. Devisé primordialement à plus d'un million, cette installation a coûté *in fine* moins de Fr. 750.000,-, les travaux, simplifiés, ayant bénéficié d'une conjoncture très favorable.

Le Centre Sportif de Versoix ayant également vocation de Centre de délasserment, nous avons cherché à acquérir une **parcelle de bois et forêt** visant ainsi à augmenter nos propriétés dans le secteur. A terme, nous désirons aménager une promenade forestière complétant les installations de caractère plus sportif du CSV. La première de ces transactions vient de connaître une issue heureuse, le Conseil municipal sera appelé dès l'été à voter une délibération quant à l'achat de cette parcelle. Le projet de promenade forestière quant à lui a été rendu le 8 février 1990 par un architecte spécialisé, c'est dire que nous pourrons, sitôt acquis le terrain, proposer son aménagement léger. L'avis du Groupement pour la protection des bois de la rive droite du lac a été requis.

L'application du **concept de politique sportive communale** poursuit sur sa lancée. Pour la saison 1988-1989, le subventionnement communal aux écoles de sport a atteint Fr. 25.000,-, le subventionnement cantonal Fr. 25.930,- et le subventionnement fédéral Fr. 11.384,-. C'est ainsi Fr. 62.314,- que se sont répartis les huit clubs attachés à la formation des jeunes. Pour la première fois entre officiellement dans ce tableau le Club Nautique de Versoix pour l'activité de sa section de ski nautique.

Le **hockey sur glace** n'est pas un sport pratiqué à Versoix. Le Conseil administratif a cependant pris l'initiative d'offrir à chaque président de clubs versoisien entretenant une école de sport deux places assises pour assister à la Patinoire des Vernets aux matches de play-off concernant le Genève-Servette Hockey-Club. Cette initiative a été appréciée des Versoisien, des joueurs et des gens du Genève-Servette HC aussi, lesquels ont pu fêter une ascension méritée en LNB.

Le 11 octobre 1989 a été mise sur pied une manifestation quelque peu insolite destinée aux **Mobilisés 39/45** de la commune de Versoix. Ces derniers ont été conviés à assister à un exercice militaire de démonstration de grande envergure sur la place d'arme de Bière. Baptisé «Espadon» et conduit par le Régiment de chars I, cette démonstration a connu un vif succès, elle a été suivie par plus de quatre-vingts Versoisien accompagnés de quelques enfants du Cycle d'orientation.

La **Fête du Bourg** a pendant l'année sous référence été renvoyée au profit de la magnifique **Fête de la Nuit du Fort** dont il est question par ailleurs dans ce rapport. La Fête du Bourg reprendra sa place dans le calendrier des manifestations versoisien dès 1990.

La **Journée horticole** connaît année après année un succès régulier. L'édition 1989, organisée le 20 mai, n'a pas failli à la tradition.

Le **Versoix Badminton-Club** a reçu à l'occasion de la cérémonie de remise des mérites sportifs 1989 une distinction pour l'ensemble de son activité, les résultats obtenus sur le plan sportif et de son action en faveur des jeunes.

L'activité de la **Société lémanique des courses de lévriers** est impressionnante. Elle a mis sur pied du 8 au 10 septembre 1989 les Championnats d'Europe des courses de lévriers. La manifestation a connu un succès retentissant. On ne peut par ailleurs qu'applaudir l'ingéniosité et le travail de cette société pour aménager de manière particulièrement accueillante le cynodrome lors de ces rendez-vous de niveau international. Dans le domaine du sport canin, mentionnons également le troisième tournoi de monding organisé par le Berger Belge Genève au cynodrome de Versoix les 30 septembre et 1^{er} octobre 1989.

L'activité de l'**Association des cavaliers de la région de Versoix** se concentre sur une tâche éducative au niveau de ses membres et à l'organisation de manifestations équestres internes de qualité.

Le **Club de marche «Le Chamois»** a organisé les 15 et 16 avril 1989 une marche du soir ainsi qu'une Marche Internationale de Versoix. Ces deux manifestations ont connu un succès populaire certain, c'est l'occasion de dire ici combien l'activité discrète mais efficace de cette société nous fait plaisir.

Le **Club de Tennis de Table de Versoix** organise son traditionnel «Combat des Chefs» réunissant les joueurs du club et les principales personnalités versoisien invitées. C'est une coutume sympathique. Elle permet entre autre... de constater les conditions précaires dans lesquelles ce club travaille sur le plan sportif. Il ne sera pas oublié dans la perspective de réalisations sportives annexes à des réalisations scolaires.

Le **FC Versoix** traverse une période faste. Elle n'est pas exempte de conflits non plus en ce qui concerne l'utilisation des terrains naturels du Centre sportif. C'est l'éternel dispute entre utilisateurs toujours plus exigeants sur la qualité de l'outil de travail et le personnel de maintenance chargé précisément de maintenir en état cet outil de travail. Le stade municipal a accueilli la rencontre Genève-Zurich au niveau des sélections régionales juniors, ceci le 18 juin 1989. Au Centre sportif s'est déroulé pendant trois jours le cours de perfectionnement pour formateurs sous l'égide de l'ACGF. Le FC Versoix a enfin eu l'honneur d'affronter en match d'entraînement le FC Servette accompagné pour l'occasion, outre de son entraîneur M. Peter Pazmandy, de quelques membres du comité qui ont été reçus par la Mairie.

La **FSG Versoix** continue à bien se porter. La société doyenne a obtenu que la salle d'entraînement de Monfleury lui soit ouverte en permanence sous sa responsabilité. Il n'est d'ailleurs pas concevable que des installations sportives sises dans des locaux scolaires ne soient utilisables que quatre jours sur sept et huit mois sur douze

quand on sait l'étendue de l'investissement que de telles installations représentent. La FSG Versoix est au bénéfice d'une santé financière florissante, fruit de son travail pour les soirées annuelles de fin d'année. Les artistiques de cette société, particulièrement en ce qui concerne les jeunes filles, se portent à merveille comme se portent particulièrement bien les jeunes athlètes, qui cependant souffrent de l'absence cruelle d'installations au CSV et qui l'ont fait savoir par une pétition en février dernier.

Le **Versoix Skate-Club** est quelque peu victime de son succès. Les installations spéciales achetées à son intention par la commune de Versoix se sont avérées d'une qualité douteuse. En outre, le half-pipe grand format pose des problèmes aux utilisateurs qui ne sont pas équipés de manière réglementaire. Dès lors, l'accès de cette installation doit-il n'être autorisé que pour les membres du club ou l'installation est-elle publique, les enfants l'utilisant à leurs risques et périls? Il en va dès lors de la responsabilité des parents. Les 27 et 28 mai 1989, le Versoix Skate-Club a mis sur pied une manche de la Swiss Cup de skate, manifestation qui a rencontré un succès populaire époustouflant. Le prochain pas important que doit franchir le club est la mise à disposition de manière permanente et définitive d'un emplacement sur le CSV, ailleurs que sur l'esplanade polyvalente trop fréquemment utilisée par des manifestations relatives à d'autres sports. Nous étudions présentement une solution.

Le **Versoix Model-Club**, dorénavant scindé en un club d'aéro-modélisme et un club de buggies, mène une activité régulière digne d'intérêt. Le JMRCV a organisé nombre de courses de niveau national sur son terrain provisoire du chemin de Dessous-Saint-Loup.

Porte-drapeau international du sport versoisien, le **Club Nautique de Versoix** vit dans la perspective de son club house. L'autorité municipale s'est engagée de manière active à ses côtés pour obtenir que soient levées certaines servitudes interdisant momentanément tout projet raisonnable. Le CNV a organisé avec succès le championnat suisse des Surprises en septembre. Quant à sa section de ski nautique, elle poursuit son chemin avec dynamisme. C'est dans l'esprit de participer à cet effort particulièrement remarquable que la commune de Versoix, par décision du Conseil municipal de février 1990, a financièrement participé par Fr. 8.000,- à l'achat d'un nouveau bateau tracteur. Rappelons également que la section de ski nautique du CNV émarge dorénavant au subventionnement des écoles de sport sur la base du concept de politique sportive communale.

A moins d'un miracle, le **Squash Club Versoix**, fort d'une petite centaine de membres, ne recevra pas d'installation sur territoire communal avant longtemps. Une intégration au programme de la deuxième étape du Centre sportif et un projet de remplacement imaginé sur le périmètre des anciens courts de tennis du chemin du Levant ont été abandonnés faute de moyens financiers. Dans l'immédiat donc, le Squash Club continue à fréquenter des installations «à l'étranger», ce que nous ne pouvons que regretter.

Le **Tennis Club de Versoix** poursuit avec succès sa route. L'outil de travail que constituent les installations du Centre sportif est un must à tout progrès au niveau des jeunes dans le domaine de la compétition. Nombre de membres du club regrettent cependant l'ambiance familiale d'antan et, simultanément, la mise à disposition du public des deux courts synthétiques du chemin du Levant a débouché sur un échec complet (grillages à plusieurs reprises saccagés, réservations ignorées par des squatters sans scrupules, locaux plusieurs fois cambriolés). C'est pour mettre fin à cette situation hautement critiquable que les deux terrains du chemin du Levant ont été remis à disposition du Tennis Club de Versoix, à charge pour lui, sans aucun frais pour la commune de Versoix, de gérer les installations après les avoir remises sommairement en état. Dans la foulée, un practice de golf a été provisoirement édifié à proximité des courts de tennis, l'expérience pour l'instant semble intéressante.

Le **Versoix Basket** s'est tout d'abord séparé... de son minibus. Le club a eu la correction de rembourser à la commune de Versoix la participation touchée en son temps. Les premières équipes masculines et féminines évoluent toutes deux en première ligue nationale, les frais de déplacement restent comme par le passé élevés. D'ores et déjà, la première équipe féminine s'est qualifiée pour le tour final de promotion en LNB, division de jeu qu'elle a connue par le passé avec, on s'en souvient, un succès remarquable.

Pour le **Judo Club Versoix**, une enseigne lumineuse est venue en avril dernier garnir le fronton de son dojo. Ce club occupe toujours des locaux loués par la commune de Versoix en sa faveur, c'est une dépense importante à laquelle nous ne pourrions mettre fin qu'en construisant un local ad hoc, dans des installations scolaires à venir.

Comme déjà indiqué, la **Société de Sauvetage** a vécu dans l'attente de son nouveau canot d'intervention rapide. Ce qui ne l'a pas empêchée de réparer au printemps 1989 son embarcation traditionnelle. Port Mairie est bientôt opérationnelle, reste posé le problème du club house, plus ou moins dégradé en totalité.

La **Société de Tir** est en négociation avec la commune de Versoix pour la prise en charge partielle des frais de construction d'une nouvelle fosse olympique de ball-trap et d'un nouveau dépôt de munitions. Les parties sont dans l'attente de savoir quelles seront les subventions cantonales et fédérales. La STV vit également dans la perspective de la réalisation d'une installation de tir à air comprimé au CSV.

Au moment de conclure ce chapitre consacré à la vie des sociétés locales, nous désirons réitérer à leurs dirigeants l'expression de notre vive gratitude pour leur engagement. Ils participent activement à l'éducation des jeunes et à leur formation sportive, ils jouent donc au sein de notre communauté versoisienne un rôle essentiel que nous soulignons avec plaisir.

Il n'y a pas de club de **rugby** à Versoix, néanmoins depuis le printemps 1989, un comité ad hoc appuyé par la Mairie, travaille à la mise sur pied d'une journée exceptionnelle de rugby à Versoix en juin prochain. Organisation d'un match international opposant Dax Sud-Ouest à Genève Rhône-Alpes, rencontre de prestige opposant quelques-uns des meilleurs joueurs français, Finale de la Coupe suisse de rugby et Finale de la Coupe de la Fédération suisse de rugby.

La volonté de lancer sur le Centre sportif des sports nouveaux a également été concrétisée par l'autorisation d'y donner pendant plusieurs mois l'été prochain des après-midi de **hockey sur terre** sous l'égide du Servette Hockey-Club.

Le mardi 6 février 1990 a eu lieu la traditionnelle cérémonie de remise des «**Mérites sportifs commune de Versoix**». Aucun Mérite sportif n'a été attribué, les candidats, au demeurant tous très méritoires, appartenant à la catégorie Juniors. Quatre distinctions ont cependant été remises: à M. Emeka BUXO pour son titre de Champion de Suisse junior en slalom ski nautique, à M. Stéphane COTTING, vice-champion de Suisse et médaille de bronze au Championnat d'Europe junior de rink-hockey, M^{lle} Pétra STADELMANN, championne de Suisse 1989 de saut en catégorie poneys et au Versoix Badminton-Club pour l'ensemble de ses résultats. Le projet de mise sur pied d'une table ronde consacrée au cyclisme n'ayant pu aboutir, cette cérémonie a accueilli comme invités d'honneur les présidents amis des clubs de football du CS Chênois, d'UGS, du FC Carouge et du FC Collex-Bossy ainsi que les comités d'organisation des trois compétitions phares du printemps sportifs 1990: le match international de rugby Dax Sud-Ouest/Genève Rhône-Alpes, le marathon Versoix-Ploemeur et le triathlon populaire de Versoix.

Routes et emplacements (plage, cours d'eau, cimetièrre) – Assainissement – Voirie et décoration florale – Ecoles – Jeunesse – Domaine social – Environnement.

Conseiller administratif d'élégué: M. Georges-H. Jauslin

Routes et emplacements – Assainissement

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons poursuivi les travaux d'équipement ou d'entretien de notre réseau routier en collaboration avec notre service technique et la commission des travaux de notre commune. Ces travaux ont été effectués dans le cadre des possibilités financières de Versoix et représentent un investissement important.

Avenue Louis-Yung: la deuxième étape de cette réfection du chemin Dégallier à la rue du Lac, crédit voté de 2 millions, a été mise en chantier le 1^{er} mai 1989; elle est maintenant terminée (le tapis définitif étant posé un an après la fin des travaux pour permettre le tassement). Il est important de remplacer une conduite unitaire d'un égout très ancien par endroit fortement abîmé, par des lignes en séparatif, conformément à la législation fédérale. Les Services Industriels ont profité du chantier pour effectuer des travaux importants et l'éclairage de l'artère a été revu dans le même style que pour le premier tronçon. De nouvelles conduites d'eau et de gaz ont été posées ainsi qu'une nouvelle canalisation téléphone dotée de chambres modernes.

Un système de parage alterné des voitures a été mis en place pour éviter de ce fait la création d'un seuil de ralentissement sur la totalité du croisement Louis-Yung-rue du Lac. Nous éviterons ainsi l'usage d'une longue rectiligne favorisant les excès de vitesse.

Chemin Louis-Dégallier: le chantier est maintenant terminé, le segment de route allant de l'avenue Louis-Yung au chemin Maurice-Ravel ayant reçu la pose de l'enrobé définitif.

Quai de Versoix: la création d'un trottoir du côté boulangerie Cartier de l'accès au quai devrait permettre une meilleure circulation à cet endroit, dès que les usagers auront acquis le minimum de discipline requis. Les piétons, après avoir traversé la route de Suisse, pourront gagner le bord du lac en toute sécurité.

Travaux divers

Un gravillonnage a été effectué à l'**avenue Deshusses**, artère peu utilisée en attente du développement de ce quartier.

Le chemin Roush a été l'objet d'une réfection en matière du Salève pour respecter le site forestier.

Au chemin de Montfleury, c'est la réfection du virage du Canal qui a été effectuée.

Un tronçon de trottoir a été créé au **chemin Ami-Argand** vers le pont CFF alors qu'à la **rue des Moulins**, suite à une demande de l'Association des parents d'élèves, un trottoir a été également créé au droit de passage du piéton.

Parking de la poste:

- Création de sept places de parc supplémentaires en matière du Salève.
- Remodelage du talus (avec terre végétale enlevée pour création des pavillons scolaires provisoires à Lachenal). Un escalier en poutre de bois a été réalisé par notre service de voirie.
- Accès au bâtiment de la fondation remis en état (pose bordure, afin éviter le parking dans l'accès et de rouler sur les banquettes herbeuses).

Enfin, à la **place Bordier** l'éclairage a été revu et quatre candélabres ont été posés.

Pour mémoire, nous signalons que le D.T.P a procédé à la pose d'un seuil de ralentissement à la **route de Sauverny** dans le secteur Maison pour personnes âgées, école de Bon-Séjour et église protestante, ce tronçon de la route étant particulièrement dangereux.

Crèche: signalons enfin que l'étude de l'installation d'une crèche se poursuit et que la campagne Bonnet (bas du chemin de Montfleury) semble être l'endroit privilégié. Un architecte spécialisé a été désigné et l'étude des différentes variantes s'est poursuivie ce printemps.

Ecoles

Pour la rentrée scolaire 1989/1990, trois classes supplémentaires ont été ouvertes: deux dans le nouveau pavillon à l'école Lachenal, une dans l'annexe du restaurant scolaire Bon-Séjour.

L'effectif total, à la fin mars 1990, des classes enfantines et primaires s'élevait à 827, réparti comme suit:

- | | |
|-----------------------|--------------------------------|
| – Groupe Bon-Séjour | 6 classes division moyenne |
| – Ecole Choiseul | 3 classes division élémentaire |
| | 1 classe division moyenne |
| – Ecole Courvoisier | 3 classes division élémentaire |
| | 1 classe division moyenne |
| – Groupe Lachenal | 3 classes division élémentaire |
| | 13 classes division moyenne |
| | 1 classe d'adaptation |
| – Ecole Montfleury I | 12 classes division moyenne |
| – Ecole Montfleury II | 4 classes division élémentaire |

Les élèves domiciliés hors de Versoix étaient au nombre de 51.

Notons les excellentes relations que la commune entretient avec le corps enseignant et l'autorité scolaire, représentée par M. Maurice Janin, inspecteur des écoles, ainsi qu'avec les autorités de la commune voisine de Chavannes-des-Bois.

Le restaurant scolaire, dont la responsable est M^{me} D. Martin, secondée par de valeureux bénévoles, accueille quotidiennement quelque 70 écoliers. Il est à noter que le nombre d'enfants fréquentant ce restaurant est en légère régression (8662 repas servis en 1988 contre 8285 en 1989).

Les repas des traditionnelles fêtes, telle celle de l'Escalade et celle de Noël, sont très appréciés des enfants (100 à l'Escalade et 115 à Noël).

Le déroulement de la **Fête des promotions** s'est effectué en deux étapes. Le vendredi soir, c'était la cérémonie réunissant les élèves de 6^e et leurs parents. A cette occasion, les écoliers ont présenté sur scène de nombreuses productions. La soirée s'est terminée par une collation offerte par la commune.

Pour la fête du dimanche après-midi, journée inondée de soleil, le traditionnel cortège a été agrémenté d'un orchestre «Les Macadam Swingers», Jazz New-Orleans, sans oublier bien sûr la Musique Municipale de Versoix et La Lyre, Société de musique de Rue (Fribourg).

Les enfants ont pu assister à un spectacle avec les aventures de Guignol, un magicien et un numéro d'acrobatie de cycliste.

Cette journée fut l'occasion de rassemblement de la majeure partie de la population versoisienne.

Comme de coutume, la commune participe toujours activement, à l'aide des subventions, aux diverses sollicitations des enseignants pour des spectacles, excursions, ou autres activités.

Le groupe scolaire A.-Lachenal a fêté son 25^e anniversaire le 20 mai 1989. Le corps enseignant, avec la collaboration des élèves et de leurs parents, a organisé pour l'occasion un rallye, un spectacle et un grand pique-nique. Réussite totale de l'ensemble de ces manifestations et succès tout particulier de l'exposition présentant une rétrospective scolaire d'un quart de siècle.

Jeunesse

«**Le Rado**», centre de loisirs pour adolescents, rencontre toujours autant de succès au sein des jeunes collégiens. Une nouvelle équipe d'animateurs est entrée en fonction dès le mois d'août. Les activités proposées sont toujours aussi variées: les soirées discos (une fois par mois), l'installation d'un laboratoire photos permettant le développement de celles-ci. Le camp de ski a eu lieu en 1989 à Iséables, petite station des Alpes Valaisannes. Quinze adolescents ont participé avec enthousiasme à cette semaine blanche. En automne, un voyage à Paris a rencontré un franc succès auprès des jeunes Versoisien. L'entrain qui animait tout le groupe motive l'équipe d'animation à renouveler cette expérience l'an prochain dans une autre ville européenne. Rappelons que le «Rado» a le privilège de disposer de la villa Naine, entourée d'un grand jardin.

«**L'ex-Fosse**», club des jeunes à Versoix, réouvrira très bientôt sous l'appellation «Galaxy». En effet, le groupe de travail ad-hoc jeunesse poursuit une étude en collaboration avec le Service des loisirs et de la jeunesse (Etat de Genève) et la mairie. La réouverture est prévue en automne 1990, sous le contrôle des animateurs du «Rado».

Domaine social

Les allocations complémentaires versées par la commune s'effectuent deux fois par an et s'élèvent à chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et Fr. 425,- pour les couples. Les bénéficiaires étaient au nombre de 97 (personnes seules) et de 20 (couples) pour les allocations de printemps et de 88 (personnes seules) et de 20 (couples) pour celles d'automne.

Les personnes au bénéfice de l'AVS sont de 936.

La sortie des Aînés s'est déroulée le jeudi 14 septembre dans la vallée de Joux (Vaud). Les participants se sont rendus en train spécial jusqu'à Vallorbe pour y visiter le Musée du fer ainsi que le Club des modèles réduits CFF, puis en train à vapeur jusqu'au Sentier où un repas leur a été servi.

Le temps n'était malheureusement pas au grand beau et la proximité de notre grande manifestation «La Nuit du Fort», qui commençait dès le lendemain, a retenu plus d'une personne. Le nombre d'inscrits n'était donc que de 180 cette année. Nous n'oublions pas les accompagnants que nous remercions à nouveau de leur précieuse aide.

Le club des Aînés, dont M^{me} Jeanne Duflon assure la présidence depuis le mois de février 1990, organise avec toujours autant de succès des excursions (course en Alsace), de rallyes pédestres (Cartigny, Moulin Vert), des lotos, des tournois de scrabble et tellement d'autres activités qu'il n'est pas possible de toutes les énumérer. Le Conseil administratif saisit l'occasion pour remercier la présidente sortante, M^{me} Andrée Cuenin, pour le dévouement dont elle a fait preuve.

Le Bureau d'Information Sociale (BIS), dont le nouveau responsable, depuis le mois de septembre 1989, est M. E. Créma, assisté de M^{me} A.-M. Leyvraz, déploie toujours une grande activité pour s'occuper des cas sociaux. Il est à souligner que depuis l'an passé, de nombreux dossiers, qui étaient en «contentieux» avec l'OAPA, ont été réglés.

Le «BIS» à Versoix a géré, en 1989, 73 dossiers dont 43 représentent une aide financière et 30 une intervention sociale.

Compte tenu de l'exiguïté des lieux dans lesquels est installé le «BIS», la Commission sociale a présenté une motion auprès du Conseil municipal afin que la commune mette tout en œuvre pour trouver un local permettant à cette institution de fonctionner dans de meilleures conditions.

A ce jour, nous avons le plaisir de vous signaler que le problème a été résolu à la satisfaction des intéressés, qui vont donc pouvoir disposer très prochainement de locaux beaucoup plus confortables.

Crèche et garderies

Convaincus de l'opportunité d'ouvrir une crèche à Versoix, les membres de la Commission sociale ont proposé au Conseil municipal la **création d'une commission extra-parlementaire chargée de procéder à une étude approfondie de faisabilité dans ce domaine.**

Dans sa séance du 8 mai 1989, le Conseil municipal accepte la création de cette **commission extra-parlementaire**, composée de M. Georges-H. Jauslin, conseiller administratif délégué aux affaires sociales, de représentants des fractions politiques, d'une pédiatre, d'une personne du comité du projet crèche ainsi que d'une représentante de la garderie des Moufflets.

«**Les Moufflets**» accueille toujours un nombre croissant d'enfants. Il s'agit en effet de 200 inscrits qui fréquentent cette garderie une à deux demi-journées par semaine.

La présidence du comité incombe à M^{me} Catherine Fouvy et la trésorerie à M^{me} Valentine Pamingle.

La garderie de l'Association des habitants de Montfleury, dirigée par M^{me} Maria Ecuyer, est ouverte trois demi-journées par semaine et accueille une cinquantaine d'enfants.

La ludothèque, dirigée par M^{me} Chambordon entourée de 18 bénévoles, dispose de 690 jeux pour les enfants. En 1989, le nombre de jeux prêtés s'élève à 1487 dont les bénéficiaires sont au nombre de 225.

Le service des repas à domicile a livré, en 1989, 3184 repas à de nombreuses personnes âgées résidant sur le territoire de notre commune.

Rappelons que cette prestation alimentaire participe à l'aide à domicile des personnes qui ne parviennent plus à s'alimenter seules d'une manière satisfaisante. Le Conseil administratif a tenu à remercier plus particulièrement, en 1989, ce groupe de 12 bénévoles, dont M^{me} Sylvette Piccot est responsable, pour le dévouement dont elles font preuve depuis de nombreuses années, en leur décernant le Mérite Versoisien. A cette occasion, les intéressées ont été invitées par l'exécutif communal à visiter le «Papiliorama» de Marin (Neuchâtel).

Le Service des soins à domicile de la Croix-Rouge (SASCOM), assuré par six infirmières et quatre aides extra-hospitalières, assure les soins à domicile 7 jours sur 7 jusqu'à 22 h. à raison de 4700 visites dans l'année. Ce service a organisé en février une session de cours de puériculture destiné aux futurs parents. Des soins ambulatoires sont offerts quotidiennement à la population tous les jours de 11 h. à 12 h.

Le Conseil administratif a décerné une distinction à M^{me} Mireille Curchod, infirmière, le 6 février 1990, pour récompenser une longue carrière au service du SASCOM à Versoix.

Le Service d'Aide Familiale (SAF), placé sous la responsabilité de M^{me} A.-M. Müller, a assuré en 1989 des prestations d'aide à 43 personnes, soit 1882 heures à Versoix. Les couples ou personnes de moins de 62/65 ans sont de plus en plus nombreux à avoir recours à ce service.

Le Service de l'Aide Ménagère Au Foyer (AMAF), dont la direction incombe à M^{me} A. Veyron, a offert ses prestations à 120 personnes résidant à Versoix dont les 80% dépassent l'âge de 65 ans. Le nombre d'heures consacrées à cette aide, pour 1989, est de 6026.

La Société des Samaritains de Versoix et environs, dirigée par M^{me} R. Lanzoni, se compose de 26 membres actifs. Cette institution a été souvent sollicitée à l'occasion de nombreuses manifestations versoisennes: ce travail de bénévolat a représenté 230 heures de présence.

Les journées de don du sang se sont déroulées les 24 mai et 13 décembre à la salle communale.

Aide humanitaire: selon proposition de la commission sociale du 27 septembre 1989 et acceptation du Conseil administratif, le budget de l'aide humanitaire a été attribué de la façon suivante:

- Fr. 35.000,- à l'étranger, en faveur d'organisations caritatives pour le tiers monde telles que l'Association «Coopération coup de main» (Fr. 10.000,-, construction d'un centre socio-éducatif et d'un dispensaire au Sénégal), la Fédération genevoise de coopération (Fr. 5000,- pour un projet d'appui et d'encadrement des populations aborigènes en Malaisie et Fr. 5000,- pour un projet d'amélioration des centres d'appui scolaire à Santiago au Chili), Cottolengo (Fr. 5000,-, aide ponctuelle en Colombie) ainsi qu'à l'Association «Chatard en Haïti» (Fr. 10.000,- pour un projet de reboisement).
- Fr. 10.500,- en Suisse, en faveur de l'Association «Coopération coup de main» (Fr. 5000,-, aide financière à des jeunes collégiens), des Paysans de montagnes (Fr. 5000,-) ainsi qu'au Musée International de la Croix-Rouge (Fr. 500,-).

Dans sa séance du 27 septembre 1989, les membres de la Commission sociale ont également voté, à la majorité, l'attribution annuelle d'une somme correspondant à 0,7% des ressources fiscales de la commune en faveur de l'aide au tiers monde.

Roumanie: en été 1989, la commune de Versoix a adopté le village de Mateias, dans le cadre de l'«Opération villages roumains» pour tenter de faire obstruction au plan de «systématisation» du président Ceausescu. Ce village qui comprend quelque 800 habitants est situé au centre de la Roumanie.

Suite aux événements politiques survenus dans ce pays en décembre 1989, le Conseil administratif a pris la décision, en janvier, d'accorder une aide exceptionnelle de Fr. 5000,-, versés à la Chaîne du Bonheur.

En février 1990, une délégation, dont la mission était de récolter des informations précises sur les besoins des villages parrainés par une dizaine de communes, dont celle de Versoix, a sillonné une partie de la Roumanie. En mars 1990, les responsables de cette expédition étaient auditionnés par les membres de la Commission sociale.

Remerciements

Le Conseil administratif tient à présenter tous ses remerciements aux personnes qui s'investissent bénévolement dans de nombreuses activités sociales en faveur de la population versoisienne. C'est ainsi que l'exécutif communal a décerné également le *Mérite Versoisien 1989* à M^{me} Yvette Zullig pour l'ensemble de ses actions bénévoles déployées dans le quartier de Montfleury.

Environnement

La Commission municipale s'est notamment penchée sur le problème du compostage des déchets et l'éventualité de créer une unité de compostage en collaboration avec le groupement des communes de la rive droite.

Le bilan de la récupération des déchets par catégorie, au 31 décembre 1989, est le suivant:

– ordures ménagères:	3200 tonnes
– verre:	124 tonnes
– papier:	112 tonnes
– huiles végétales et minérales:	1200 litres
– déchets imputrescibles:	163 tonnes
– piles:	60 kg

Le problème du bruit causé par le trafic ferroviaire à Versoix a été également abordé par la Commission d'environnement, qui a mandaté le service cantonal d'écotoxicologie pour effectuer une série de mesures d'intensité de bruits dans différents endroits du territoire communal.

Cours d'eau

Sur la base d'un budget initial de 300.000,- utilisé régulièrement d'année en année, le **Canal de Versoix** est suivi sur le plan de son entretien et de son aménagement. C'est ainsi que pendant l'année sous référence la vanne du «Fer à Cheval» a été reconstruite. Pendant les crues énormes de février 1990, le Canal de Versoix a débordé, en particulier dans le secteur de La Bâtie, mais sans dommage excessif. A noter que l'eau passait par-dessus la vanne à la prise d'eau de La Bâtie, phénomène qu'on ne voit qu'une ou deux fois par siècle.

Le Bief de la Versoix ou Canal des Usiniers reste d'actualité. On se souvient que des travaux de réfection du lit conduits en 1985 ont dû être repris pour des raisons touchant à la vie piscicole et faute d'une autorisation en bonne et due forme du DIA. Il s'agit de travaux se montant à Fr. 99.000,-, à partager d'égale manière entre l'Etat de Genève, le mandataire fautif et la commune de Versoix sous réserve d'un subventionnement fédéral s'agissant de l'amélioration d'un cours d'eau. Les travaux sont en cours.

Les débits impressionnants de février (40 à 60 m³ sec.) ont provoqué nombre de ravages le long de la **Versoix** avec en particulier un changement de lit au niveau du pont de La Tourne. Les services compétents du DIA et du DTP ont été interpellés.

Le refuge forestier du chemin des Douves continue à donner entière satisfaction. Malgré l'isolement de cette construction, les déprédations sont minimales, ce dont il faut savoir gré aux usagers. Points noirs: l'absence d'eau courante (rappelons qu'un projet d'aménée d'eau a été abandonné en raison de son coût et dans la perspective de réaliser cette opération à moindre frais dans le cadre de l'installation de la nouvelle ligne à haute tension) et l'état de saleté laissé parfois par des utilisateurs peu scrupuleux.

Plage

La plage de Versoix rencontre toujours un succès grandissant, sa fréquentation, baigneurs et promeneurs, a très sensiblement augmenté compte tenu de la belle saison estivale 1989.

La mise à disposition par la Commune d'une nouvelle parcelle au bas de la propriété «Fleur-d'Eau» va permettre l'extension de ce secteur plage pour le bien-être de tous les visiteurs.

Décoration florale

Notre village est toujours aussi bien décoré grâce aux efforts conjugués de ses habitants et de nos jardiniers, contribuant ainsi à offrir à nos hôtes de passage l'image d'une communauté parfaitement en harmonie avec les plus belles prestations de la nature.

Tous nos remerciements à ceux qui permettent ainsi de rendre notre localité attrayante, tout en se faisant plaisir à eux mêmes.

Voirie

Agrandissement du bâtiment de la voirie

L'évolution de ce chantier est très satisfaisante. En effet, le crédit de construction étant voté le 3 avril 1989, les travaux débutaient en août et le bâtiment dans sa partie nouvelle était mis hors d'eau à fin 1989. C'est très prochainement que la commune pourra disposer des surfaces supplémentaires d'une part alors que nos jardiniers pourront à nouveau disposer d'installations annexes leur permettant de travailler avec plus d'indépendance d'autre part.

...Mais l'appétit vient en mangeant: dans un souci d'obtenir un aspect uniforme des façades et d'assurer leur entretien avant que les dégâts ne se manifestent, le Conseil municipal accorde un crédit pour faire exécuter un traitement contre la carbonation du béton et la remise des façades. Profitant des travaux, il est également décidé d'installer un chauffage au gaz et de mettre hors service la citerne à mazout.

Finances – Taxe professionnelle – Fonds spéciaux – Loyers et redevances – Bâtiments communaux – Etablissement pour personnes âgées – Domaine culturel – Bibliothèque – Agriculture – Forêts – Service du feu – Protection civile – Police et circulation – Affaires militaires – Défense générale – Etat civil – Statistiques.

Conseiller administratif délégué: M. Pierre-Marie Salamin

Domaine culturel

VERSOIX-SPECTACLES

Depuis bientôt deux ans, la Mairie gère l'animation culturelle communale sous l'appellation «Versoix-Spectacles».

Cette mission, dont la responsabilité incombe à M. P.-M. Salamin, Conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, est menée à bien par M. D. Vuadens, Secrétaire général adjoint, assisté des membres du comité de gestion. Ce dernier soumet un programme annuel à la Commission culturelle, qui attribue le budget correspondant.

Durant la période concernée, de nombreux spectacles ont été proposés au public (concerts classiques du dimanche, conférences à la Maison du Charron, ciné-conférences, théâtre, marionnettes pour enfants à l'aula du Cycle des Colombières ainsi que des variétés et une opérette à la salle communale). C'est avec satisfaction que l'équipe de Versoix Spectacles a enregistré le grand succès de l'orchestre «Styl'60» (300 entrées), du concert de Noël d'Alain Morisod, de «Cabaret Chaud 7» (650 entrées) et des marionnettes «Pinocchio» où face à un trop nombreux public, une seconde matinée a été improvisée pour satisfaire les jeunes enfants (600 entrées).

Les responsables, soucieux de satisfaire un nombre toujours croissant de spectateurs et encouragés par le succès de certains spectacles, souhaitent persévérer pour offrir au public un éventail le plus large possible d'animations à des tarifs «populaires».

ÉCOLE ET QUARTIER

L'année 1989 a été marquée par une activité foisonnante à tous les niveaux, particulièrement avec 1888 participants à l'une des 103 activités réparties en 173 cours. Les responsables étaient au nombre de 88 à se partager les 5728 heures de travail. *Tous ont mis avec enthousiasme leurs compétences au service des participants, créant ainsi dans leur groupe cette ambiance chaleureuse qui fait le charme d'Ecole et Quartier.*

En date du 23 novembre 1989, M. Eric Birbaum a été nommé président de l'Association Ecole et Quartier en remplacement de M^{me} Maureen Payro. Le Conseil administratif saisit ici l'occasion de remercier la présidente sortante pour ces nombreuses années d'activités au sein de cette institution.

Le journal «Rive droite Rive gauche» paraît deux fois par mois dans votre boîte aux lettres où régulièrement y figurent des informations communales.

Le Mémento versoisien, d'un format pratique à consulter, informe mensuellement la population de toutes les manifestations locales, qu'elles soient communales, culturelles ou sportives.

Versoix-Info, rédigé par le Club de la Presse, est le complément d'informations locales, offert mensuellement à la population.

ANIMATIONS LOCALES

- **La Fête des commerçants et artisans de Versoix** a traditionnellement animé la place du Bourg, les 10 et 11 juin, avec le 5^e Grand Prix des Colombières des courses de caisses à savon.
- «**FÉDÉ 89**» s'est déroulée à la Campagne Lachenal les 2, 3 et 4 juin, dans le cadre de la Fête des Musiques de Campagne.
- **La Nuit du Fort**, commémoration du 400^e anniversaire de la prise du Fort de Versoix, s'est déroulée les 15, 16 et 17 septembre dans les rues du Vieux-Bourg. Son succès fut total: plus de 10 000 visiteurs! Toutes les félicitations aux organisateurs de cette grande manifestation qui ont su créer une animation permanente pendant trois jours et trois nuits, grâce à l'ouverture d'échoppes et estaminets proposant à la population des spécialités gastronomiques de l'époque et la production permanente de nombreux artistes dans les rues. Le défilé du cortège «historique» en costume d'époque fut d'une grandeur magistrale. Une très belle fête à jamais gravée dans nos mémoires!

La composition du comité d'organisation de cette grande manifestation populaire était le suivant:

M. P.-M. Salamin, conseiller administratif délégué à l'animation culturelle.

M. R. Schneckenburger, Président.

Alroma, animation théâtrale.

Associations de quartier, organisation des cortèges.

Autres sociétés locales, tenue des échoppes.

M. O. Bandler, construction des échoppes, cantines.

Compagnie 1602, partie historique.

Fédération Suisse de Gymnastique, buvette - restauration.

M. J.-E. Genequand et M^{lle} S. Genequand, partie historique, rédaction de l'ouvrage «Versoix 1589».

Groupe des dames paysannes, conseils pour costumes d'époque.

Musique Municipale, animation musicale.

M. L. Pouilly, trésorerie.

M. A. Rességuier, décoration, création de l'affiche publicitaire.

M. D. Vuadens, coordination générale, publicité, presse, animation.

Bibliothèque

Avec l'introduction de l'informatisation de la bibliothèque et la collaboration d'un personnel supplémentaire temporaire, plus de 7000 livres ont été traités à fin 1989. Ce chiffre représente seulement la moitié du stock. Cet immense travail se poursuivra donc en 1990 et la mise en service du prêt informatisé est prévue pour le début de l'année 1991.

La bibliothèque a accueilli M^{me} Carol Morzier dans le cadre d'une conférence débat intitulée: «Faire le point sur la réflexologie». Exposé concret et intéressant autour d'une quinzaine de personnes.

La traditionnelle heure du conte de Noël a réuni une soixantaine d'enfants autour de M^{me} Lise Berthoud qui a captivé son auditoire à la joie de tous.

Service du feu

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 32 sorties pour diverses interventions, soit:

- inondations suite à des orages, tuyaux rompus dans les immeubles, canalisations obstruées;
- arbres couchés au travers des routes ou sur des hangars;
- feux de voiture ou voiture qui perd de l'essence;
- feux d'appartements, champs de blé, broussailles;
- personnes bloquées dans les ascenseurs.

Ils ont assuré 44 gardes de salles et divers services lors des cortèges: salle Lachenal, surveillance 148 h. – aula des Colombières, surveillance 50 h. – sécurité lors de cortèges, parking pour de grandes manifestations: 428 h., soit un total de 626 heures de service.

Equipement du personnel

Suite à la directive de l'Inspection cantonale du service du feu en vue d'une meilleure protection des sapeurs-pompiers, ces derniers ont été équipés d'une paire de gants de protection.

Matériel

Divers petits matériels ont été acquis, soit des pompes électriques, une hotte à tuyaux, des lances, des cordes de sauvetage ainsi que du matériel de signalisation.

Mutations 1989

Ont été admis dans la Compagnie de sapeurs-pompiers, sur préavis du Conseil administratif et après avoir suivi avec succès l'école de formation cantonale de Bernex: les sapeurs Mettraux Jacques, Monnier Patrick, Gothuey Christian, le sapeur Décrind Philippe qui nous vient de la Compagnie de Carouge.

Le sapeur Belloir Jacques a réussi avec succès l'école de formation de sous-officier, ce qui lui vaut de grandir les rangs des sous-officiers.

Le Lt Falconnet André a été nommé par le Conseil administratif au grade de plit.

Pendant l'année 1989, plusieurs sapeurs de la Compagnie ont suivi des écoles de formation au centre d'instruction de Bernex.

- Ecole pour porteur d'appareils respiratoires:
 - sap Alessi Didier
 - sap Brunner Pascal
 - sap Forel Rémy
 - sap Comminot Adrien
- Cours de répétition pour porteurs d'appareils respiratoires:
 - lt Voegeli Eduard
 - cpl Grenier Philippe
 - sap Seramondi Luigi
 - sap Jacquat Pierre
- Cours pour transmission radio:
 - lt Voegeli Eduard
 - sap Alessi Didier
 - sap Comminot Adrien
 - sap Décrind Philippe
- Ecole pour machiniste motopompe:
 - sap Comminot Adrien

Démissions

Pour cause de changement de domicile, raisons professionnelles, les sapeurs Robyr André, entré dans la Compagnie en 1988-1989, Noirjean Alain, entré dans la Compagnie en 1984-1989, Emmanuel Marc, entré dans la Compagnie en 1986-1989, ont présenté leur démission.

Nous avons pris acte des démissions suivantes pour mise à la retraite:

- du sgt Niclasse André pour 27 ans de service;
- de l'app Falconnet Marcel pour 31 ans de service;
- du sap Freiri Romolo pour 27 ans de service.

Tous ont droit à des remerciements pour les services rendus à la collectivité tout au long de ces nombreuses années passées au sein de la Compagnie.

En outre la Compagnie a vécu la passation des pouvoirs à son échelon le plus haut.

En janvier, le capitaine Alessi a fait valoir ses droits à la retraite. Nommé sapeur en 1952, sous le commandement du capitaine Edouard Steinmann, il a accompli son école de sous-officier en 1957 puis celle d'officier en 1959. Il servit en qualité de lieutenant sous les ordres du capitaine Henri Ramseyer et de 1962 à 1975, en qualité de premier lieutenant, sous les ordres du capitaine Robert Ramseyer. Nommé capitaine en 1975, il présida aux destinées de la Compagnie pendant 15 ans.

Excellent administrateur, homme de terrain avant tout, le capitaine Alessi sut garder la confiance de ses hommes et obtenir des autorités un appui inconditionnel pour doter la compagnie d'un matériel performant adapté aux exigences accrues que nécessitent les diverses interventions.

Les Autorités versoisennes forment des vœux pour une paisible et heureuse retraite.

Le capitaine François Blanchard a pris sa succession. Il hérite, ainsi qu'en témoigne l'inspection de la Compagnie par le Lt-colonel J.-P. Chérix, d'un échelon d'intervention bien préparé, disposant d'un très bon matériel. Le Conseil administratif l'assure de sa confiance et lui souhaite plein succès.

Protection civile

L'année écoulée fut, pour la Protection civile locale, celle d'un tournant. Son chef, M. Albert Jaccard, atteint par la limite d'âge, dut remettre son commandement.

C'est en 1969 que M. Jaccard reprit des mains de M. Bapst la fonction de chef local.

Tout était à créer. Courageusement, avec dévouement et une détermination sans faille, M. Jaccard s'appliqua à mettre sur pied cet organisme issu d'une volonté populaire exprimée démocratiquement.

Tout ne fut pas facile. Le bon peuple avait dit «OUI», mais les autorités rechignaient à le mettre en place car il ponctionnait lourdement le budget communal.

Fier d'avoir été choisi par les autorités locales, ne reculant devant aucun obstacle, M. Jaccard sut, tout au long de ces 21 ans, manier la persuasion, l'ordonnance d'application avec doigté pour réaliser ce que les autorités cantonales attendaient de la commune.

C'est ainsi que matériel, PSS de Montfleury, PC des Colombières, PA et POSAN des «Conifères» ont permis à la PC de devenir un organisme de protection performant.

Avec le départ de M. Jaccard, une page de son histoire, la première, se tourne.

Puisse cette page de garde, celle que l'on dédie à la personne qui nous a aidé à réaliser l'oeuvre que l'on a portée dans son coeur, vous remercier de tout ce que vous avez accompli pour servir cette collectivité versoisienne qui vous est si chère.

Vos autorités vous expriment leur reconnaissance et vous souhaitent une heureuse retraite.

Elles forment des voeux pour que M. Christian Imhof, appelé à lui succéder, trouve dans ses nouvelles fonctions l'élan nécessaire pour répondre aux exigences que la conduite d'un tel organisme exige.

Effectif au 1^{er} janvier 1990

	Cadres	Personnel
Chef local	1	-
Suppléant chef local	-	-
Renseignements	1	19
Transmissions	5	32
Org. d'abris	11	69
Maintenance	1	5
Ravitaillement	-	15
Plcf I/41	7	65
Plcf II/41	6	42
Sanitaires	9	36
Armes chimiques	3	10
Prot. biens culturels	1	-
Transports	2	2
Comptables	-	9
Ord. de bureau	-	3
Ope	1	1
	<hr/>	<hr/>
	48	308
	<hr/>	<hr/>

Les bâtiments

L'exercice écoulé a sollicité l'attention des membres de la Commission des bâtiments de manière inhabituelle. Alors que par le passé, celle-ci gérait les acquis, le développement démographique de Versoix au cours de ces dernières années et dans le futur lui demande de prévoir, de créer, enfin de mettre à la disposition de la collectivité les bâtiments nécessaires sans pour autant détruire l'équilibre financier de la commune.

Voici une sommaire description des études et des chantiers dont elle a eu à s'occuper:

Les études

Agrandissement et réfection du groupe scolaire Lachenal:

- étude de faisabilité présentée en avril 1989;
- crédit d'étude voté en juin 1989;
- études réalisées par les architectes et les ingénieurs en automne et hiver 1989-1990. Premiers contacts avec le DIP;
- le dossier commence à se bloquer en mars 1990.

Nouveau groupe scolaire à Argand:

- vote d'un crédit pour une étude de faisabilité en juin 1989;
- études, avant-projets, en automne et hiver 1989-1990.

Transformation de l'Annexe Mairie:

- discussions et négociations avec le DTP, en cours depuis début 1988;
- solution d'une démolition et reconstruction écartée en mai 1989;
- nouveau projet étudié et discuté avec la CMNS durant l'automne 1989;
- demande d'autorisation de transformer déposée fin janvier 1990.

Les chantiers

Parking souterrain de Bon-Séjour:

- fin du gros-œuvre et travaux spéciaux;
- première partie mise à disposition en hiver 1990;
- finitions en même temps que pour la Résidence;
- ouverture officielle prévue pour juillet 1990.

Caves de Bon-Séjour (fin aménagements):

- études et chiffrages en automne 1989;
- réalisation de la couverture des escaliers et de l'aménagement définitif prévus pour l'été 1990.

Abri protection civile des «Conifères»:

- fin du gros-œuvre au printemps 1989;
- exécution du second-œuvre en été 1989;
- finition en automne 1989;
- inauguration en novembre 1989.

Pavillon provisoire Lachenal:

- études et demandes d'autorisation au printemps 1989;
- ouverture du chantier en juin 1989;
- début septembre 1989, mise à disposition de deux classes.

Cette énorme tâche, les membres de la Commission l'assurent grâce à l'aide du Service de l'urbanisme et des travaux. Les propositions concrètes, les documents fouillés élaborés par M. J.-D. Guex, chef de service, permettent aux commissaires de juger avec un maximum d'efficacité et de se déterminer relativement rapidement. Toutefois, il faut reconnaître que, dans certains cas, l'urgence du besoin oblige les autorités à recourir à des mesures provisoires discutables.

Etat civil

Il a été célébré 81 mariages en 1989 (80 en 1988), enregistré 10 décès (16 en 1988) et 1 naissance (la première depuis 1982) à Versoix, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1989.

Durant la même période, 9 naturalisations d'étrangers ont été acceptées par le Conseil municipal, recouvrant ainsi 30 propositions de nouveaux Versoisien.

Notre service d'état civil a délivré 189 actes durant l'année 1989.

Il a été procédé à 22 inhumations dans notre cimetière. Il faut ajouter à ce chiffre l'utilisation de 9 nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

Evolution en 1988 et 1989 de la population versoisienne

Total de la population au 31 décembre 1988: 8927.

Total de la population au 31 décembre 1989: 8787.

Répartition	1988	1989
Genevois	2465	2428
Confédérés	3254	3198
Etrangers	3208	3161
Totaux	8927	8787

La diminution de population enregistrée est due au fait que la méthode de calcul n'est plus basée sur le recensement de la population, plus les gains, moins les pertes, mais sur le fichier informatique du Contrôle de l'habitant. Notons que Versoix est l'une des seules communes du Canton à avoir perdu, à cette occasion, près de 300 habitants.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

«O temps! suspends ton vol» s'écriait le poète pour éterniser un instant de bonheur. Et si ce vœu se réalisait, qu'advierait-il de nous?

Aurions-nous vécu l'incroyable révolution politique en Europe, l'élan de générosité qui secoua les consciences et permit que nous réalisions des prodiges pour venir en aide à la population roumaine? Aurions-nous, touchés de plein fouet par le sort tragique infligé à nos deux compatriotes Emanuel et Elio, soupçonné la détresse engendrée par des années de guerre et la cruauté de l'homme envers ses semblables?

Aurions-nous pu, sur le plan local, nous sentir si près les uns des autres en déambulant dans le Vieux-Bourg, lors des festivités commémorant le 400^e anniversaire de la prise du Fort de Versoix, un certain soir de novembre 1589?

Les heures bien remplies passent vite, celles où il ne se passe rien sont interminables.

Ainsi, ce compte rendu administratif vous a prouvé qu'au cours de cette troisième année de législature, la vie politique versoisienne, parallèlement à la vôtre de tous les jours, a vécu intensément.

Problèmes sociaux, problèmes financiers, problèmes de tous les jours, problèmes d'un développement à maîtriser ont été au centre de nos préoccupations.

Mais, vivant en démocratie, vos autorités savent que vous les partagez et leur fardeau s'en trouve allégé.

Foin du passé et ensemble construisons demain, car le temps n'est pas une abstraction mais une évidente réalité qui nous entoure, nous permet de nous découvrir avec nos faiblesses et nous ouvre largement le cadre de nos espérances dans lequel nous nous épanouissons.

Versoix, le 31 mars 1990

Pierre-Marie Salamin, Maire
Georges-Henri Jauslin, Conseiller administratif
Gérard Ramseyer, Conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1989

Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1989 établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1989 de la Commune de Versoix.

Remarques préliminaires

Nous avons vérifié le report au 1^{er} janvier 1989 des soldes au 31 décembre 1988 tels qu'ils ressortent de notre rapport du 26 avril 1989, compte tenu d'une modification de Fr. 100.000,- apportée par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 mai 1989.

Résumé du compte de fonctionnement 1989
(Classification fonctionnelle)

	BUDGET 1989		COMPTES 1989	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
001 Conseil municipal	50.000, -		45.216,80	
002 Conseil administratif, maire et adjoints	104.381, -		113.399,25	
005 Administration générale	1.110.710, -	30.000, -	1.296.240,35	93.886,45
008 Immeubles du patrimoine administratif	815.551, -	134.945, -	916.661,90	257.672,55
009 Autres charges et revenus	116.200, -	435.000, -	158.896,65	468.195,65
010 Etat civil	84.947, -	8.000, -	90.269,95	6.959,40
011 Police municipale	- , -	52.000, -	- , -	57.473,10
014 Incendie et secours	272.304, -	63.000, -	251.403,70	73.381,60
016 Protection civile	213.390, -	19.000, -	229.137,40	16.289,25
021 Ecoles publiques	1.978.142, -	25.500, -	2.082.672,45	25.342,90
030 Encouragement à la culture	622.234, -	7.000, -	804.780,25	103.030,40
033 Parcs et promenades	386.798, -	- , -	526.358,05	62.460,35
034 Sports	1.596.024, -	187.100, -	1.569.016,50	151.802,85
035 Autres loisirs	42.000, -	- , -	32.959,85	- , -
054 Institutions pour la jeunesse	224.100, -	60.500, -	242.862,45	66.272, -
058 Aide sociale	335.150, -	- , -	325.574,75	300, -
062 Routes communales	1.565.228, -	23.000, -	1.472.788,85	35.810, -
065 Trafic régional	100.750, -	- , -	105.240,60	5.190, -
071 Protection des eaux	525.535, -	- , -	399.409,40	- , -
072 Traitement des déchets	760.000, -	- , -	666.544,40	- , -
074 Cimetière et crématoire	30.154, -	5.000, -	25.518,90	13.739,50
078 Autres tâches protection de l'environnement	20.200, -	- , -	10.054,05	- , -
079 Aménagement du territoire	30.000, -	- , -	29.000, -	- , -
090 Impôts	345.500, -	10.331.000, -	599.213,68	10.759.292,27
094 Charges et revenus des capitaux	1.262.500, -	1.235.350, -	1.192.607,65	1.331.115,47
095 Immeubles du patrimoine financier	85.650, -	182.740, -	- , -	- , -
Totaux	12.677.448, -	12.799.135, -	13.185.827,83	13.528.213,74
Boni budgétisé	121.687, -			
Excédent des revenus			342.385,91	
	12.799.135, -	12.799.135, -	13.528.213,74	13.528.213,74

Compte de fonctionnement 1989

(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES				
300 Autorités et commissions	125.000, –		125.280, –	
301 Traitement du personnel	2.372.490, –		2.562.271,05	
303 Assurances sociales	172.921, –		182.105,60	
304 Caisse de pensions et de prévoyance	281.250, –		251.057,30	
305 Assurance-maladie et accidents	91.204, –		90.757,20	
306 Prestations en nature	–, –		–, –	
307 Prestations aux pensionnés	14.500, –		43.110,20	
309 Autres charges de personnel	24.500, –		18.779,45	
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	135.500, –		154.685,55	
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	191.000, –		259.320,95	
312 Eau, énergie, combustibles	440.500, –		367.146,90	
313 Achats de fournitures et de marchandises	325.300, –		365.315,18	
314 Entretien des immeubles par des tiers	869.600, –		934.354,37	
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	101.100, –		140.013,75	
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	249.160, –		198.089,70	
317 Dédommagements	61.300, –		79.644,65	
318 Honoraires et prestations de service	1.053.250, –		969.631,20	
319 Frais divers	85.700, –		82.055,50	
322 Dettes à moyen et long termes	1.185.000, –		1.189.364,60	
323 Dettes envers des tiers	–, –		2.062,50	
329 Autres intérêts passifs	1.000, –		–, –	
330 Patrimoine financier	3.000, –		209.725,93	
331 Patrimoine administratif amortissements ordinaires	2.949.773, –		2.909.062,95	
346 Compensation financière aux communes françaises	42.000, –		60.685, –	
351 Cantons	680.200, –		675.525,20	
352 Communes	186.500, –		176.783,40	
361 Cantons	35.500, –		35.812,50	
363 Propres établissements	226.000, –		282.610,15	
365 Institutions privées	513.500, –		563.845,95	
366 Personnes physiques	210.700, –		208.231,10	
367 Etranger	50.000, –		48.500, –	
Totaux	<u>12.677.448, –</u>		<u>13.185.827,83</u>	

Compte de fonctionnement 1989

(Classification selon les natures)

	BUDGET		COMPTES	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
REVENUS				
400 Impôts sur le revenu et la fortune		9.000.000, –		9.044.545,35
401 Impôts sur le bénéfice et le capital		200.000, –		201.261,65
408 Fonds de péréquation financière intercommunal		900.000, –		741.632, –
409 Taxe professionnelle communale		220.000, –		313.022, –
420 Banques		40.000, –		18.632,90
421 Créances du patrimoine financier		25.000, –		81.451,97
422 Capitaux du patrimoine financier		60.000, –		112.815, –
423 Immeubles du patrimoine financier		182.740, –		–, –
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		–, –		–, –
426 Participations permanentes du patrimoine administratif		30.350, –		28.637,50
427 Immeubles du patrimoine administratif		597.045, –		737.905,55
431 Emoluments administratifs		8.000, –		6.959,40
434 Redevances d'utilisation et prestations de service		117.000, –		156.535, –
435 Ventes de marchandises		57.000, –		137.445,40
436 Dédommagements de tiers		36.000, –		160.917,90
439 Autres contributions		1.000, –		25.944,30
441 Part à des recettes cantonales		115.000, –		583.993,77
444 Contributions cantonales		3.000, –		3.052,10
451 Cantons		1.000, –		600, –
452 Communes		25.000, –		21.500, –
460 Confédération		8.800, –		7.731,95
461 Cantons		77.200, –		38.051,40
469 Autres subventions et allocations		1.095.000, –		1.105.578,60
Totaux		<u>12.799.135, –</u>		<u>13.528.213,74</u>

Résumé du compte de fonctionnement 1989
(Classification selon les natures)

	BUDGET	COMPTES
CHARGES		
30 Charges de personnel	3.081.865, -	3.273.360,80
31 Biens, services et marchandises	3.512.410, -	3.550.257,75
32 Intérêts passifs	1.186.000, -	1.191.427,10
33 Amortissements	2.952.773, -	3.118.788,88
34 Contributions à d'autres collectivités	42.000, -	60.685, -
35 Dédommagements à des collectivités publiques	866.700, -	852.308,60
36 Subventions accordées	<u>1.035.700, -</u>	<u>1.138.999,70</u>
Totaux	<u>12.677.448, -</u>	<u>13.185.827,83</u>
REVENUS		
40 Impôts	10.320.000, -	10.300.461, -
42 Revenus des biens	935.135, -	979.442,92
43 Revenus divers	219.000, -	487.802, -
44 Part à des recettes et contributions sans affectation	118.000, -	587.045,87
45 Dédommagements de collectivités publiques	26.000, -	22.100, -
46 Subventions et allocations	<u>1.181.000, -</u>	<u>1.151.361,95</u>
Totaux	<u>12.799.135, -</u>	<u>13.528.213,74</u>

Etat des fonds spéciaux

Désignation	Solde	Solde	Montants	Nature du placement
	au 31.12.88	au 31.12.89		
	Fr.	Fr.	Fr.	
Fonds Livada	7.064.128,90	10.766.882,20	16.373,60 586.756,15 106.936,45 44.237,80 <u>10.012.562,60</u>	Caisse d'Epargne Banque Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer Immeuble, construction
Fonds des coursives scolaires	28.714,90	29.778,25	24.520,95 4.885,10 <u>372,20</u>	Banque Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Fonds Marc-Birkigt	105.784,30	110.719,85	91.687,55 17.652,75 <u>1.379,55</u>	B.C.G. Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds d'entraide	194.428,70	202.345,05	199.574,30 <u>2.770,75</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Livada, infirmière	-, -	206.473,60	204.207,85 <u>2.265,75</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1988	Augmentation en 1989
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Reconnaissance de dettes					
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,-	39.375,-	-, -
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,-	222.467,-	-, -
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,-	223.618,85	-, -
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,-	433.942,-	-, -
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,-	291.950,60	-, -
1972	C.N.A.	1992	1.000.000,-	200.000,-	-, -
1972	UBS	1992	1.000.000,-	606.667,15	-, -
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,-	349.867,-	-, -
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,-	407.232,-	-, -
1978	COFICOGE, dette flottante*	ind.	500.000,-	400.000,-	-, -
1980	COFICOGE, dette flottante	ind.	1.000.000,-	962.664,70	-, -
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,-	1.099.389,-	-, -
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,-	1.518.210,40	-, -
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,-	947.843,-	-, -
1983	C.N.A.	1993	2.000.000,-	1.500.000,-	-, -
1989	C.N.A.	1999	2.000.000,-	-, -	2.000.000,-
1989	Banque Raiffeisen	1995	1.000.000,-	-, -	1.000.000,-
			<u>19.900.000,-</u>	<u>9.203.226,70</u>	<u>3.000.000,-</u>
B. Emprunts par obligations					
1984	COFICOGE, série 5	1994	5.000.000,-	5.000.000,-	-, -
1986	COFICOGE, série 6	1998	2.000.000,-	2.000.000,-	-, -
1987	COFICOGE, série 7	1997	4.000.000,-	4.000.000,-	-, -
1988	COFICOGE, série 8	1998	3.000.000,-	3.000.000,-	-, -
			<u>14.000.000,-</u>	<u>14.000.000,-</u>	<u>-, -</u>
Total			<u><u>33.900.000,-</u></u>	<u><u>23.203.226,70</u></u>	<u><u>3.000.000,-</u></u>

* Transféré du chapitre «Emprunts par obligation» à celui de «Reconnaissances de dettes».

COMMUNALE AU 31.12.1989

Amortissement en 1989	Solde au 31.12.1989	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1989	Intérêts dus au 31.12.1989
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
39.375, -	- , -	4,75	10.9	1.870,30	- , -
70.743, -	151.724, -	7,25	27.12	10.567,20	92,25
70.933,85	152.685, -	7,25	22.12	11.180,95	246, -
100.493, -	333.449, -	5,125	29.12	22.239,50	47,45
67.736,05	224.214,55	5	15.5	14.597,50	7.006,70
50.000, -	150.000, -	5,25	20.3-20.9	10.667,70	2.187,50
47.714,15	558.953, -	Var.	31.12	32.799,55	- , -
63.634,15	286.232,85	4,75	12.12	16.618,65	679,80
60.248, -	346.984, -	4,50	30.12	19.343,50	- , -
- , -	400.000, -	Var.	31.12	23.651,65	- , -
- , -	962.664,70	Var.	31.12	56.921,60	- , -
14.600,35	1.084.788,65	5	30.3	54.969,45	40.679,55
87.083,85	1.431.126,55	6,75	22.10	72.114,95	18.246,85
50.066, -	897.777, -	7,25	19.11	42.652,95	7.412,90
100.000, -	1.400.000, -	4,50	20.3-20.9	67.500, -	17.500, -
- , -	2.000.000, -	6	30.11	- , -	10.000, -
- , -	1.000.000, -	6,75	30.11	- , -	5.625, -
822.627,40	11.380.599,30			457.695,45	109.724, -
- , -	5.000.000, -	5	5.11	250.000, -	38.194,45
- , -	2.000.000, -	4,25	5.5	85.198,35	55.486,10
- , -	4.000.000, -	4,25	5.3	170.141,65	139.303,55
- , -	3.000.000, -	4,25	1.3	127.925, -	105.895,85
- , -	14.000.000, -			633.265, -	338.879,95
822.627,40	25.380.599,30			1.090.960,45	448.603,95

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Egout du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000, -
Transformation Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000, - 800.000, -
		<hr/> 1.800.000, -
Place du Bourg-rue de l'Industrie	21.12.1981 02.05.1983	680.000, - 310.000, -
		<hr/> 990.000, -
Aménagement extérieur Bon-Séjour.	21.12.1981	670.000, -
Parc voitures Bon-Séjour	17.05.1983	380.000, -
		<hr/> 1.050.000, -
Rénovation bâtiment central Bon-Séjour	21.03.1983	605.000, -
Quai transbordement wagons CFF	17.05.1983	120.000, -
Etude numéro 2 CSV	17.05.1983	170.000, -
Reconstruction immeuble route de Suisse 25.	19.12.1983	790.000, -
Construction première étape CSV	28.05.1984 28.10.1985 28.10.1985 23.06.1986 03.10.1988	8.961.000, - 200.000, - 40.000, - 403.000, - 3.312.339, -
		<hr/> 12.916.339, -
Etude construction maison 3 ^e âge	18.06.1984 22.09.1986	550.000, - 390.000, -
Construction maison 3 ^e âge.	18.03.1987	19.300.000, -
Construction parking souterrain	18.03.1987	2.224.000, -
		<hr/> 22.464.000, -
Construction bâtiment scolaire Montfleury.	18.06.1984	3.350.000, -
Collecteur EU Nant-de-Braille	18.06.1984	518.000, -
Rénovation Maison du Charron	17.06.1985	1.537.000, -
Aménagement bâtiment rue des Dissidents	03.11.1985	600.000, -
		<hr/> 2.137.000, -

HORS BUDGET

Total payé au 31.12.88	Paiements effectués en 1989	Total payé au 31.12.1989	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
564.298,75	-,-	564.298,75	(114.298,75)	Emprunt
				Réserve générale
				Emprunt
1.703.480,80	5.000,-	1.708.480,80	91.519,20	
				Réserve générale
				Réserve générale
1.248.507,85	-,-	1.248.507,85	(258.507,85)	
				Réserve générale
				Réserve générale
1.289.150,70	41.820,-	1.330.970,70	(280.970,70)	
622.824,85	4.350,-	627.174,85	(22.174,85)	Réserve générale
-,-	-,-	-,-	120.000,-	Réserve générale
240.796,-	-,-	240.796,-	(70.796,-)	Réserve CSV
835.209,85	-,-	835.209,85	(45.209,85)	Réserve générale
12.940.128,80	3.814,90	12.943.943,70	(27.604,70)	Divers
				Réserve générale
				Réserve générale
				Fonds Livada
				Fonds Livada
5.578.915,05	(3.340.587,-)	2.238.328,05	20.225.671,95	
3.398.428,20	227.655,25	3.626.083,45	(276.083,45)	Réserve générale
647.069,15	-,-	647.069,15	(129.069,15)	Réserve générale
				Emprunt
				Emprunt
2.432.681,60	(2.504,15)	2.430.177,45	(293.177,45)	

TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Collecteur avenue Louis-Yung première étape	17.06.1985	997.000,-
Frais route d'évitement du Bourg	17.02.1986	400.000,-
Aménagement port de la Mairie	17.02.1986	120.000,-
Collecteur avenue Vernes	24.03.1986	742.000,-
Piste cyclable route de Saint-Loup	24.03.1986	70.000,-
Acquisition matériel informatique	20.04.1986	200.000,-
Aménagement de Richelien	08.04.1986	70.000,-
Raccordement collecteur de Genthod	23.06.1986	236.196,-
Collecteur Château des Chavannes	22.09.1986	148.000,-
Collecteur route de Sauvigny	22.09.1986	225.000,-
Réfection du canal.	22.09.1986	78.000,-
Ferme de Bon-Séjour	03.11.1986	1.860.000,-
Aménagement galette basse	15.12.1986	270.000,-
Réaménagement rez de la Mairie	02.03.1987	115.000,-
Aménagement extérieur Bon-Séjour.	30.03.1987	156.000,-
Collecteur route des Fayards, première étape	28.09.1987	250.000,-
Etude nouvel aménagement commune.	21.12.1987	135.000,-
Collecteur Pré-Colomb	30.03.1987	213.000,-
Collecteur route des Fayards, deuxième étape	01.02.1988	252.000,-
Collecteur chemin Dégallier supérieur	01.02.1988	500.000,-
Cadastre des égouts et mise à jour du PDE	25.04.1988	260.000,-
Signalisation lumineuse chemin de Montfleury	30.05.1988	85.000,-
Poste de protection civile, chemin Ami-Argand	30.05.1988	1.905.000,-
Aménagement parc Maurice-Ravel	30.05.1988	120.000,-
Informatisation de la bibliothèque	30.05.1988	40.000,-
Piste de skateboard au CSV	07.11.1988	38.000,-
Couverture de la piscine au CSV.	23.01.1989	40.000,-
Collecteur avenue Louis-Yung, deuxième étape.	23.01.1989	2.000.000,-
Agrandissement immeuble voirie.	03.04.1989	2.450.000,-
Agrandissement parking CSV	26.06.1989	900.000,-
Création trottoir quai de Versoix	26.06.1989	75.000,-
Etude agrandissement école Lachenal.	26.06.1989	464.000,-
Construction pavillon scolaire Lachenal	03.04.1989	720.000,-
Assainissement des terres agricoles, première étape	04.12.1989	250.000,-
		<u>63.744.535,-</u>

HORS BUDGET (suite)

Total payé au 31.12.1988	Paiements effectués en 1989	Total payé au 31.12.1989	Solde disponible (dépassement)	Prélèvement
957.556,90	—, —	957.556,90	39.443,10	Emprunt
384.740,60	31.651, —	416.391,60	(16.391,60)	Emprunt
63.500, —	110.345, —	173.845, —	(53.845, —)	Réserve générale
690.143,50	—, —	690.143,50	51.856,50	Réserve générale
50.690, —	—, —	50.690, —	19.310, —	Réserve générale
229.435,90	49.644, —	279.079,90	(79.079,90)	Compte dépôt Etat
42.168,65	13.975, —	56.143,65	13.856,35	Réserve générale
206.196, —	—, —	206.196, —	30.000, —	Taxes écoulement
158.084,50	—, —	158.084,50	(10.084,50)	Réserve générale
11.557,50	—, —	11.557,50	213.442,50	Taxes écoulement
237.319, —	10.000, —	247.319, —	(169.319, —)	Réserve générale
2.241.775, —	52.845, —	2.294.620, —	(434.620, —)	Emprunt
307.130, —	—, —	307.130, —	(37.130, —)	Emprunt
136.747, —	—, —	136.747, —	(21.747, —)	Emprunt
190.817,35	6.875, —	197.692,35	(41.692,35)	Emprunt
465.639,30	(318.499,90)	147.139,40	102.860,60	Emprunt
182.434,95	—, —	182.434,95	(47.434,95)	Réserve générale
233.259,15	9.177,70	224.081,45	(11.081,45)	Emprunt
104.000, —	—, —	104.000, —	148.000, —	Emprunt
343.812,50	140.689, —	484.501,50	15.498,50	Emprunt
100.000, —	129.276,10	229.276,10	30.723,90	Taxes écoulement
61.291,50	6.900, —	68.191,50	16.808,50	Emprunt
803.865,20	(82.413,15)	721.452,05	1.183.547,95	Emprunt
73.412,35	—, —	73.412,35	46.587,65	Emprunt
38.628,50	—, —	38.628,50	1.371,50	Réserve générale
12.000, —	27.716,35	39.716,35	(1.716,35)	Réserve générale
—, —	61.225,90	61.225,90	28.774,10	Réserve générale
—, —	600.794, —	600.794, —	1.399.206, —	Taxes d'éq. et écou
87.600, —	370.549,50	458.149,50	1.991.850,50	Réserve générale
—, —	1.044,75	1.044,75	898.955,25	Réserve générale
—, —	39.275, —	39.275, —	35.725, —	Réserve générale
—, —	132.140, —	132.140, —	331.860, —	Réserve générale
—, —	720.796,15	720.796,15	(796,15)	Réserve générale
—, —	207.800, —	207.800, —	42.200, —	Réserve générale
39.915.296,95	(757.000, —)	39.158.296,95	24.636.238,05	

	Bilan au 1.1.89	Bilan au 31.12.89
1 ACTIF	62.393.923,48	62.620.907,14
PATRIMOINE FINANCIER		
10 Disponibilités	2.447.353,13	1.704.970,10
100 Caisses	15.912,–	10.539,45
101 Chèques postaux	10.419,29	192.549,34
102 Banques	964.563,34	1.339.514,91
103 Etat de Genève	1.456.458,50	162.366,40
11 Avoirs	3.962.860,65	7.519.243,84
111 Comptes courants	2.631.240,50	2.730.135,45
112 Impôts à encaisser	1.284.518,65	1.666.949,34
115 Autres débiteurs	47.101,50	122.159,05
116 Avoirs à terme fixe	–,–	3.000.000,–
12 Placements	7.696.900,15	7.936.714,60
120 Valeurs à revenu fixe	235.448,30	293.323,85
121 Actions et parts sociales	458.812,–	1.911.217,70
122 Prêts	211.100,–	131.100,–
123 Immeubles	6.791.539,85	5.455.478,75
129 Autres placements	–,–	145.594,30
13 Actifs transitoires	739.919,25	3.046.875,–
130 Intérêts	–,–	14.965,30
139 Autres comptes transitoires	739.919,25	3.031.909,70
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
14 Investissements	44.840.140,30	39.706.353,60
140 Terrains non bâtis	73.418,35	93.295,15
141 Ouvrages de génie civil	7.950.822,30	8.048.747,45
143 Terrains bâtis	36.347.569,25	31.112.140,60
145 Forêts	2.003,–	2.003,–
146 Mobilier, machines, véhicules	466.327,40	450.167,40
15 Prêts et participations permanents	2.706.750,–	2.706.750,–
152 Communes	986.000,–	986.000,–
153 Propres établissements	1.143.000,–	1.143.000,–
154 Sociétés d'économie mixte	577.750,–	577.750,–

	Bilan au 1.1.89	Bilan au 31.12.89
2 PASSIF.	62.393.923,48	62.620.907,14
ENGAGEMENTS		
20 Engagements courants	1.875.800,25	1.706.553,45
200 Créanciers.	1.819.772,25	1.696.225,05
204 Subvention à verser	49.890,60	6.240, -
209 Autres engagements	6.137,40	4.088,40
22 Dettes à moyen et long termes	23.203.226,70	25.380.599,30
221 Reconnaissances de dettes	8.803.226,70	11.380.599,30
223 Emprunts par obligations.	14.400.000, -	14.000.000, -
23 Engagements envers entités particulières	2.300.332,35	(260.498, -)
233 Fonds et fondations	2.300.332,35	(260.498, -)
24 Provisions.	-, -	232.416,92
240 Compte de fonctionnement	-, -	232.416,92
25 Passifs transitoires	545.468,75	626.137,08
250 Intérêts	350.199,80	448.603,95
259 Autres comptes transitoires	195.268,95	177.533,13
28 Engagements envers les financements spéciaux	3.236.259,65	3.410.476,70
280 Taxes d'équipement	1.280.097,75	1.323.767,75
281 Taxes d'épuration	313.280, -	382.426, -
282 Taxes d'écoulement	759.776,65	792.964,65
283 Contr. rempl. constr. abris publiques	145.323,80	104.890,40
285 Fonds de bienfaisance	285.253,35	300.885,05
288 Immeubles locatifs	452.528,10	505.542,85
29 Fortune nette	31.232.835,78	31.525.221,69
290 Fortune	31.232.835,78	31.525.221,69

Centimes additionnels communaux

	1989	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques:		
- total		8.406.626, -
- par centime		168.132, -
Personnes morales:		
- total		329.472, -
- par centime		6.589, -
Ensemble:		
- total	9.000.000, -	8.736.098, -
- par centime	200.000, -	174.721, -

Evolution du produit global du centime des dix dernières années

	Population début de l'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1980	7526	84.000, -	94.793, -
1981	7747	95.000, -	102.203, -
1982	8134	105.000, -	109.433, -
1983	8196	115.000, -	119.188, -
1984	8231	125.000, -	144.383, -
1985	8468	136.000, -	157.993, -
1986	8693	144.000, -	160.106, -
1987	8950	160.000, -	173.877, -
1988	8927	174.000, -	162.451, -
1989	8787	184.000, -	174.721, -

Conclusions

Les différents tableaux présentés permettent de faire la constatation suivante:

- Quelques crédits d'engagement n'ont pas encore été demandés et votés.
- Plusieurs demandes de crédits complémentaires pour des crédits d'engagement insuffisants n'ont pas été présentés au moment de leur bouclement.
- L'ajustement des amortissements après bouclement des crédits n'est pas effectué.

Hormis ces remarques, nos vérifications nous permettent de constater que:

- Le bilan, les comptes de fonctionnement et des investissements concordent avec la comptabilité;
- La comptabilité est tenue avec exactitude;
- L'état de la fortune nette et des résultats de la Commune répond aux règles établies pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous sommes en mesure de préavisser favorablement l'approbation des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1989, tels qu'ils vous sont présentés. Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie à notre entière satisfaction.

Nous donnons le rapport en toute bonne foi, sur base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits, de nature à modifier notre appréciation, n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Genève, le 14 mai 1990

SOCIÉTÉ DE CONTROLE FIDUCIAIRE S.A.

J. Biedermann

R. Perrenoud

Rapport de la commission des finances du 22 mai 1990 après vérification des comptes de l'exercice 1989

Madame,
Monsieur le Conseiller,

En date du 22 mai 1990, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1989.

Etaient présents:

MM. Pierre-Marie Salamin, Maire et Gérard Ramseyer, Conseiller administratif.

M^{mes} Sylvie Genequand, Micheline Pernet, MM. Daniel Conti, président, Olivier Bandler, Michel Courtois, Samuel May et Pierre-Yves Schmutz, Conseillers municipaux.

MM. Michel Morzier, Secrétaire général et Albert Bettems, du service comptable de la Commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante:

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 12.799.135,-	Fr. 13.528.213,74
Aux dépenses	Fr. 12.677.448,-	Fr. 13.185.827,83

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 342.385,91 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1989 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 62.620.907,14.

La fortune communale s'élève à Fr. 31.525.221,69

La dette communale s'élève à Fr. 25.380.599,30

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La commission remercie la Société de Contrôle Fiduciaire SA pour son rapport qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la commission des finances:
Daniel Conti

Séance du Conseil municipal du 28 mai 1990
Extrait du procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 1989 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1989 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département,

Vu le rapport de la Société de Contrôle Fiduciaire SA,

Vu le rapport de la commission des finances du 22 mai 1990,

décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1989.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1989 pour un montant de Fr. 13.185.827,83 aux charges et de Fr. 13.528.213,74 aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à Fr. 342.385,91.
3. D'approuver le compte d'investissement 1989 pour un montant de Fr. 4.341.157,40 aux dépenses et de Fr. 6.323.942,25 aux recettes, la diminution nette des investissements s'élevant à Fr. 1.982.784,85, compte tenu du transfert des dépenses relatives à la Résidence de Bon-Séjour de Fr. 3.689.295,–.
4. D'approuver le financement des investissements nets par l'autofinancement à raison de Fr. 3.251.448,86 soit Fr. 2.909.062,95 d'amortissements et Fr. 342.385,91 d'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
Les dépenses d'investissements nettes ont été couvertes à raison de 190,5% par l'autofinancement et l'excédent de financement s'élève à Fr. 5.234.842,60.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 342.385,91 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1989, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 62.620.907,14.

Certifié conforme au procès-verbal:

Pierre Meyll

Président du Conseil municipal

Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif. Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. – Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. 30 - Compte de chèques postaux: 12-2827-6. - Téléphone: 75521 21. - Fax: 755 4892.

Etat civil

Mariages: les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations: en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Centre Sportif. – Route de l'Etraz 201. Téléphone 755 15 10.

Garderie de dépannage «Les Moufflets». – Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755 5682.

Garderie de Montfleury. – Téléphone 755 48 67.

Ludothèque. – Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 755 22 17 ou 755 37 70.

Bibliothèque. – Rampe de la Gare 2. Téléphone 755 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Résidence Bon-Séjour. – Route de Sauvigny 8. Téléphone 775 24 24.

Service de soins infirmiers à domicile. – Rampe de la Gare 4. Téléphone 755 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale (BIS). – Route de Sauvigny 3. Téléphone 755 27 75.

Ouvert: lundi de 14 h. à 17 h.

mardi à vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Service d'aide familiale. – M^{me} A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 755 61 88.

Aide ménagère au foyer. – M^{me} A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 755 57 17.

Restaurant scolaire. – Renseignements: téléphone 755 31 35.

Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées. – M^{me} S. Piccot. Tél. 755 43 95.

Inspecteur du bétail. – M. Walter Michel, Sauvigny-sur-Versoix. – Suppléant: M. Emmanuel Piccot, route de Sauvigny 88.

Service du feu. – *Etat-major:* Cap F. Blanchard, tél. 755 24 57; Plt A. Falconnet, tél. 755 11 87; Lt E. Vögeli, tél. 755 47 58; Lt J. Kursner, tél. 755 21 57.

Protection civile. – Chef local: M. Christian Imhof, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. – Route de Suisse 69. Téléphone 755 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac: soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura: soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

Renseignements

Décharges publiques. – En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. – Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. – En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. – Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. – Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramontage. – Maître ramoneur: M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries. Téléphone 48 16 32.

Chef de section. – Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. – L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. – Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755 1250.
Ecole de Montfleury: M^{me} Gerber, maîtresse principale, tél. 755 43 31.
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 755 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal: M^{me} Vergères, maîtresse principale, tél. 755 1250.
Chemin Courvoisier: M^{me} Girardet, maîtresse principale, tél. 755 28 77.
Pavillon Ami-Argand: M^{me} Chapuis, maîtresse principale, tél. 755 23 79.
Ecole de Montfleury I: M^{me} De Anna, maîtresse principale, tél. 755 43 31.
Ecole de Montfleury II: M^{me} Berger, maîtresse principale, tél. 755 47 21.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Gobet, route de Suisse 85, téléphone 755 1244.
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauvigny 7, téléphone 755 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Utilité publique

Samaritains de Versoix et environs
Sapeurs-pompiers
Sauvetage du Léman

M^{me} Ruth Lanzoni 755 43 54
Cap. François Blanchard 755 24 57
M. Gilbert Varonier 755 27 04

De quartiers et autres

Aslocœur
Avenue Vernes
Cité Choiseul
Le Domaine
Montfleury
Pont-Céard 11-13-15
Richelien
Saint-Loup - Lachenal
Commerçants et artisans de Versoix
A.A.

M. Pierre Härtel 755 27 96
M. Jean-Pierre Motto 755 12 36
M. F. Snoeckx 755 23 90
M. E. Wagner 755 60 35
M. M. Kaenel 755 43 29
M^{me} Rosa Bovy 755 43 41
M. Daniel Meylan 755 35 92
M. Roland Kurz 755 36 25
M. Didier Hecquet 755 33 62
M^{me} Catherine
Röthlisberger 755 15 28
M. Georges-Henri Jauslin 755 26 76

Coin de Terre

Jeunesse

Association «Le Rado» (12-18 ans)
Groupe scout de Saint-Loup
Scouts d'Europe
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines
Parents des élèves du Cycle d'orientation
Association Colonies de Vacances

M^{me} M.-Th. Voeffray 755 47 11
M^{lle} C. Stämpfli 755 15 84
M^{lle} Nicole Seyfried 755 40 28
M^{me} Yolande Härtel 755 27 96
M. C. Delvaux 755 37 70
M^{me} Lise Rey 755 47 01

Culture et loisirs

Alroma (théâtre)
Amis de la Musique Municipale
Association Ecole & Quartier
Club des Aînés
Confrérie des œnologues
Confrérie des potes-au-feu
Costumes genevois
Dames paysannes
Groupement artistique G.A.A.V.
Versoix Model-Club
Musique Municipale
Protection des bois de la rive droite du lac
Traîne-matin de Port-Choiseul
Versoix Spectacles

M. Philippe Alessi 755 39 93
M. Jean Forestier 755 15 93
Secrétariat 755 56 81
M^{me} J. Dufion 755 24 17
M. Antonio Conti 755 23 03
M. H. Vouilloz 755 28 86
M^{me} Gabrielle Mojonnier 755 20 62
M^{me} Rosette Courtois 755 43 16
M. Philippe Janin 755 48 18
M. B. Lavenex 20 72 83
M. C. Fickentscher 755 63 44
M. Jean-Pierre Schrickler 755 28 67
M. Jean-Henri Serex 733 52 67
M. Daniel Vuadens 755 21 21

Sports

Badminton-Club
Basket-Club
Cavaliers
Club nautique
Courses de lévriers
Football-Club
Gymnastique (FSG)
Gymnastique-Dames
Gymnastique-Dames II
Judo-Club
Pétanque des Gravines
Quilles
Skateboard
Ski-Club
Squash-Club
Tennis-Club
Tennis de table
Tir

M. Philippe Leyvraz 755 16 78
M. Didier Hecquet 755 33 62
M. Claude Lehmann 755 20 65
M. Charles Vultier 755 35 00
M. J. Leroy 756 27 62
M. Raymond Lacroix 755 24 28
M. Claude Genequand 755 20 18
M^{me} Monique Escoffey 755 25 51
M^{me} Josette Pouilly 755 11 53
M. Robert Cuénod 792 20 95
M. F. Roy 731 31 24
M. Maurice Abbé 782 73 19
M. G. Rhême 755 40 44
M. Daniel Mettaz 755 42 38
M. Philippe Grenier 755 21 35
M. René Schneckeburger 755 31 95
M. Jean-Jacques Bader 755 23 16
M. Jean-Pierre Marquis 755 45 18